

RAPPORT

ANNUEL

Comptes au 31 décembre 2019

Sommaire

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DU GROUPE ET LES COMPTES UCAR SA.....	3
COMPTES CONSOLIDES.....	37
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES / CONSO.....	73
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES UCAR SA.....	78
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES / SOCIAUX.....	96
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	101

Rapport de gestion sur les comptes du groupe et les comptes UCAR SA au 31/12/2019

UCAR

Société Anonyme au capital de 4.705.084,80 euros
Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
432 028 173 RCS NANTERRE

<p>RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des Articles L.225-100, L.232-1 et L.233-26 du Code de Commerce.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous informer de la marche des affaires de notre Société et de celle du Groupe au cours de l'exercice social allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour vous présenter les comptes annuels et consolidés et pour les soumettre à votre approbation.

Les rapports de vos Commissaires aux Comptes, celui de votre Conseil d'Administration, et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en sa séance du 28 avril 2020.

1. ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2019 ET FAITS MARQUANTS
--

1.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1.1 Présentation du Groupe Ucar et de son activité

Fondé en 2000, UCAR est un spécialiste de la mobilité, à marque UCAR comme en marque blanche, positionné pour répondre aux nouveaux modes de consommation de l'automobile. Face à l'évolution des modes de vie urbains, à la baisse du pouvoir d'achat, et à une prise de conscience écologique croissante, l'offre innovante d'UCAR est basée sur :

- Des tarifs transparents et des prix bas toute l'année au travers de réseaux de proximité.
- Une offre digitale originale permettant au plus grand nombre d'accéder à des véhicules neufs grâce aux revenus du partage.

UCAR regroupe près de 100 collaborateurs directs et 400 personnes travaillant dans l'ensemble des réseaux (franchisés, collaborateurs franchisés et collaborateurs marques blanches).

Le Groupe est présent en France avec 386 agences et une flotte de près de 7 000 véhicules dans l'ensemble des réseaux.

En 2019, le volume d'affaires sous enseigne UCAR et réseaux associés était de 71 M€.

UCAR est coté sur Euronext Growth Paris (FR 0011070457 – ALUCR) depuis le 6 juillet 2011.

L'organisation d'UCAR est basée sur :

- **Des réseaux de distribution** diversifiés et dynamiques orientés vers la satisfaction du client avec 386 agences réparties sur le territoire national :
 - Succursales
 - Franchisés (Exclusives et Non Exclusives)
 - Agences Ucar Pros (Activités complémentaires de location pour les concessionnaires et distributeurs automobiles)
 - Marques Blanches (programme de location pour les constructeurs automobiles et leurs réseaux de distribution)
 - Grands Comptes (Assistants, Assureurs et Loueurs longue durée)
 - Internet (réservation de location de véhicules sur internet / site ucar.fr)
 - Call Center

NOMBRE D'AGENCES	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
SUCCURSALES UCAR	7	6	6
FRANCHISES UCAR	107	93	75
UCAR PROS	14	32	84
UCAR PROS RELAIS SERVICE	0	0	84
RESEAUX MARQUES BLANCHES (Constructeurs/Distributeurs)	250	340	137
TOTAL NOMBRE D'AGENCES	378	471	386

- **Des fonctions support** qui fournissent aux réseaux les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement :
 - Centrale d'achat (négociation et gestion d'achats groupés de véhicules et de lignes de financements des véhicules pour les franchisés et succursales à marque Ucar et proposition d'offres de LOA – location avec option d'achat - à destination des particuliers)
 - Cabinet de courtage en assurances (fourniture de produits d'assurances spécifiques à la location de véhicules pour l'ensemble des réseaux)
 - Système d'information et supports digitaux
 - Formation des franchisés et des agents de location
- **Des services centraux** qui fixent le cap et contrôlent le bon développement du Groupe :
 - Stratégie et communication
 - Développement
 - Administration et Finance

1.1.2 Compte rendu de l'activité du Groupe Ucar

Chiffre d'affaires 2019

En K€	2019	2018	Var.
Chiffre d'affaires consolidé	34 907	44 279	-21,2%
dont CA Location et Services aux réseaux	22 120	27 046	-18,3%
<i>CA Location</i>	15 294	16 967	-9,9%
<i>CA Services aux réseaux</i>	6 826	10 079	-32,3%
dont CA Ventes de véhicules *	12 786	17 233	-25,8%
Chiffre d'affaires sous enseignes	70 906	92 859	-23,6%
dont CA Location sous enseignes	51 294	65 547	-21,7%

* Le chiffre d'affaires Ventes de véhicules est le chiffre d'affaires effectué dans le cadre de l'approvisionnement du réseau, activité sécurisée (engagements de reprise des constructeurs) et très faiblement margée.
Chiffres au 31 décembre 2019 audités.

Le Groupe UCAR a enregistré au 31 décembre 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 34,9 M€, reflétant d'une part une baisse de 18% du CA Location et Services aux réseaux, et d'autre part une baisse du CA Ventes de véhicules de 26%.

Le CA 2019 est impacté par :

La fin au 31 décembre 2018 du programme de location courte durée développé pour les marques Opel, DS et Citroën. L'impact sur le CA 2019 de cette fin de partenariat s'élève à 5,7 M€ sur le CA consolidé Groupe et à 14,1 M€ sur le CA Location sous enseignes.

La baisse de 26% des ventes de véhicules s'explique par la baisse des approvisionnements de véhicules effectués en 2019 auprès du réseau franchisé.

Hors impact fin de contrat PSA et ventes de véhicules, le CA consolidé groupe a connu une croissance de 3,3%.

Hors impact fin de contrat PSA, le CA Location sous enseignes est resté stable par rapport à 2018.

Pour le détail du chiffre d'affaires par activité, se référer à l'annexe 4.12 des comptes consolidés.

A fin décembre 2019, le Groupe comptait 386 agences contre 471 agences au 31 décembre 2018.

La fin de contrat avec PSA s'est traduite par la perte de 216 agences Rent au 1er janvier 2019, dont plus de la moitié a été compensée par l'ouverture de 131 points de location en 2019.

Résultats annuels 2019

Les principaux éléments d'exploitation consolidés sont, en milliers d'euros :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires	34 907	44 279
Résultat d'exploitation	75	1 775
Résultat financier	(98)	(71)
Résultat courant	(23)	1 704
Résultat exceptionnel	(15)	(488)
IS	190	(229)
Amt écarts acquisition	(19)	(19)
Résultat net	133	969
- dont part des minoritaires	0	0
- dont part du Groupe	133	969

Le résultat d'exploitation ressort à 75 K€, en forte baisse par rapport à 2018.

Le résultat d'exploitation est impacté par 800 K€ de charges liées aux efforts réalisés par le Groupe sur 2019 afin d'accélérer sa transformation et d'assurer la mise en place de ses nouvelles offres d'autopartage. Ces investissements ont principalement porté sur le renforcement des équipes digitales, le développement des plateformes technologiques et de la marque.

Le résultat d'exploitation 2019 est également impacté par la perte au 01/01/2019 de 216 agences rent PSA (Opel rent, Citroën & DS rent).

Pour la rentabilité par secteur d'activités se référer à l'annexe 4.12 des comptes consolidés.

Le rapport d'activité de chaque filiale du Groupe est de plus disponible ci-dessous au paragraphe 2.12.

Pour mémoire, le résultat exceptionnel 2018 avait enregistré une charge exceptionnelle de (488) K€ principalement liée à la fermeture de la succursale de Lille et à la perte d'un procès contre l'administration fiscale sur un différend concernant les taxes sur les véhicules.

L'impôt Société 2019 intègre un crédit d'impôt recherche de 185 K€.

Le résultat net ressort ainsi, après exceptionnels et IS, à 133 K€.

UCAR promeut l'accès à un véhicule neuf, moins polluant et accessible au plus grand nombre

L'offre UCAR se diversifie et s'appuie désormais sur 3 piliers : **LOUER / ACHETER / PARTAGER**. Après des débuts prometteurs dans l'autopartage grâce à l'offre de mise en pension de véhicules de particuliers, permettant à des propriétaires de confier leur voiture à des agences du réseau UCAR afin que ces dernières les mettent en location, UCAR a franchi une étape décisive en 2019 en ouvrant l'accès à la propriété d'une voiture neuve et propre accessible à tous.

UCAR propose désormais une offre de véhicules en LOA (location avec option d'achat) qui, associée à la prime au partage UCAR et aux revenus du partage, permet à ses clients d'optimiser leur budget automobile. Grâce au partage, ce budget est réduit de 50 % à partir de 4 jours de location par mois, le propriétaire pouvant même rentabiliser son véhicule au-delà de sept à onze jours de partage par mois.

Ainsi, UCAR répond, de façon concrète, aux trois enjeux majeurs de nos sociétés :

Environnementaux

- En divisant par deux la pollution automobile, en permettant à tous de rouler dans des voitures neuves
- En réduisant la place prise par l'automobile sur l'espace public et la voirie

Economiques

- En augmentant le pouvoir d'achat des automobilistes en divisant par deux le budget automobile des ménages
- En faisant de la voiture un actif productif, sans aucun effort de la collectivité

Sociaux

- En offrant des solutions de mobilité à des populations isolées
- En créant de l'emploi et du lien social

Tous les détails de l'offre sont disponibles sur le site <https://ucar2share.com>.

Nouvel accord commercial avec le Groupe PSA

Au deuxième semestre 2019, le Groupe UCAR a annoncé la signature d'un accord commercial sur l'activité B2B avec le Groupe PSA et son service Free2Move Rent.

Ainsi les 400 agences de location courte durée Free2Move Rent du réseau PSA (anciennement Peugeot Rent, Citroën Rent, Opel Rent et DS Rent) se verront offrir la possibilité de rejoindre en 2020 le programme Grands Comptes d'UCAR.

UCAR sera ainsi en mesure d'offrir rapidement à ses clients grands comptes l'un des plus grands réseaux de location en France.

Partenariat avec BMW France

Au deuxième semestre 2019, le Groupe UCAR a annoncé la signature d'un partenariat avec BMW France pour développer son offre de location courte durée BMW et MINI RENT sur le territoire national.

D'ici mi 2020, UCAR mettra en place l'offre de location courte durée sur 5 sites pilotes. A l'issue de cette phase pilote, le déploiement sera étendu progressivement à l'ensemble du réseau BMW et MINI en France.

Bilan

Le total du bilan s'élève à 42,0 M€ en 2019 contre 46,5 M€ fin 2018.

La structure de l'actif et du passif est ici synthétisée :

Actif	31/12/2019		31/12/2018	
Actif immobilisé hors parc	5 309	13%	4 474	10%
Parc automobile	6 776	16%	8 608	18%
Actif circulant	14 721	35%	18 141	39%
Trésorerie	15 166	36%	15 298	33%
TOTAL	41 972		46 521	
Passif	31/12/2019		31/12/2018	
Fonds propres	16 063	38%	16 278	35%
Autres dettes financières	12 299	29%	13 748	30%
Dettes d'exploitation	13 610	33%	16 495	35%
TOTAL	41 972		46 521	

L'évolution de l'actif immobilisé hors parc passant de 4,5 M€ en 2018 à 5,3 M€ en 2019 reflète les importants investissements financiers faits par le Groupe afin d'accélérer sa transformation digitale. Au 31 décembre 2019 les dettes financières consolidées s'établissent à 12,3 M€, en baisse de 10% par rapport à 2018, principalement constituées d'emprunts pour l'achat de la flotte de véhicules loués.

Afin de profiter des taux d'intérêts très bas, le Groupe a en effet décidé depuis plusieurs années de financer ses achats de véhicules, pour ses succursales, en propre par le biais d'emprunts. Le remboursement des emprunts pour ces véhicules présents à l'actifs sont couverts à échéance par leur revente à terme aux constructeurs à un prix de rachat buy-back d'ores et déjà convenu par protocole signé au moment de l'achat.

La trésorerie est quant à elle restée stable, passant de 15,3 M€ en 2018 à 15,2 M€ en 2019. Les principaux flux de trésorerie sont détaillés en annexe 3 des comptes consolidés.

La situation financière du Groupe reste très saine avec des fonds propres de 16,1 M€ en 2019, contre 16,3 M€ en 2018.

1.1.3 Evolution du parc de réseau de distribution et de la taille de la flotte de véhicules

La flotte de véhicules tous réseaux s'établissait à fin décembre 2019 à 7 000 véhicules.

La répartition globale de la flotte tous réseaux est de 40% de véhicules utilitaires et 60% de véhicules particuliers (véhicules de tourisme).

PARC VEHICULES	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
SUCCURSALES UCAR	633	564	563
FRANCHISES UCAR	2 893	2 595	1 929
UCAR PROS	122	241	2 011
RESEAUX MARQUES BLANCHES (Constructeurs/Distributeurs)	3 896	4 890	2 499
TOTAL PARC VEHICULES TOUS RESEAUX	7 544	8 290	7 002

La flotte de véhicules pour les succursales est gérée en propre par la société Ucar Fleet et est financée par emprunts par la société Ucar Développement, afin de bénéficier des taux d'intérêts bas.

Les autres flottes sont gérées pour leur propre compte par les agences franchisées ou par les agences en marque blanches (constructeurs et distributeurs automobiles).

Une partie des véhicules des agences franchisées à marque UCAR sont achetés et revendus par le biais de la centrale d'achat du Groupe, la société Ucar Fleet.

1.1.4 Progrès réalisés / Difficultés rencontrées

Le Groupe a continué à fortement investir en 2019 sur ses plateformes technologiques et a notamment lancé son nouvel outil informatique d'exploitation (Urent). Le Groupe a également accéléré sa transformation digitale, notamment avec le lancement de deux nouvelles offres de LOA et d'autopartage à destination des particuliers.

En parallèle, le Groupe a dû faire face à la perte de 216 agences PSA rent au 1^{er} janvier 2019.

Cette perte de partenariat a pour partie été compensée par l'ouverture de 131 points de location, par la signature d'un nouveau partenariat avec PSA sur les grands comptes et par la signature d'un partenariat courant 2019 avec BMW MINI France pour le déploiement de son offre de mobilité.

1.1.5 Indicateurs clés de nature non financière relatives aux questions d'environnement et de personnel

Le Groupe n'étant pas coté sur un marché réglementé, il n'est pas soumis à l'obligation de déclaration de performance extra financière.

Néanmoins, le Groupe veille au strict respect de toutes les réglementations en vigueur notamment en matière sociale et environnementale.

Le Groupe a ainsi entamé et mis en place une politique RSE, sous l'autorité de la Direction des Ressources Humaines, qui couvre l'ensemble des opérations du Groupe.

Le Groupe est un membre actif du CNPA (Conseil National des Professionnels de l'Automobile, présents dans les commissions nationales, sociales et juridiques) ainsi que de la FFF (Fédération Française de la Franchise).

Le Groupe est de ce fait bien au courant de toutes les réglementations sociales et environnementales et de leurs potentielles évolutions.

Par ailleurs, dans le cadre des discussions autour de la loi LOM actuellement en discussion, nous suivons avec attention, et intervenons via le CNPA, sur les évolutions envisagées notamment en ce qui concerne les objectifs de « verdissement » des flottes.

Par ailleurs, notre Président-Directeur Général, Jean-Claude PUERTO-SALAVERT, a fait ces dernières années et encore récemment de très nombreuses communications sur l'usage des véhicules « green » ainsi que sur la nécessité de partager l'usage des voitures (publication en 2018 d'un ouvrage intitulé « # Partage Ta Bagnole »).

Le Groupe a de plus lancé en 2019 une offre d'autopartage à destination des particuliers afin de leur permettre d'acquérir des voitures neuves à un prix raisonnable grâce aux revenus du partage, véritable enjeu sociétal et environnemental.

Concernant le personnel, chaque manager et chaque membre du « middle management » doit prendre connaissance et signer à son arrivée dans le Groupe un « Code de bonne conduite Organisationnel », qui comprend notamment les points suivants :

1. Respect des lois :

- 1.a Respect des lois applicables
- 1.b Echanges internationaux
- 1.c Règles anti-monopole et concurrence loyale
- 1.d Interdiction du délit d'initié

2. Qualité, Santé, Sécurité et Environnement :

- 2.a Protection des personnes et de l'environnement
- 2.b Substances illicites
- 2.c Sécurité au volant

3. Conflits d'intérêts :

- 3.a Relations avec les amis et la famille
- 3.b Engagements et contributions politiques
- 3.c Utilisation d'informations confidentielles
- 3.d Utilisation des ressources de la Société
- 3.e Préemption d'opportunités
- 3.f Emploi hors de la société
- 3.g Accepter des cadeaux, des invitations

4.Ethique professionnelle et intégrité :

- 4.a Offrir des cadeaux et des invitations à un divertissement
- 4.b Corruption
- 4.c Intermédiaires
- 4.d Concurrents
- 4.e Remises, rabais et ristournes
- 4.f Procédures d'achat et relations avec les fournisseurs
- 4.g Intégrité des Informations scientifiques, marketing et publicitaires

5.Protection et utilisation appropriée des actifs :

- 5.a Confidentialité
- 5.b Divulgateion
- 5.c Protection de la propriété intellectuelle
- 5.d Contrats
- 5.e Utilisation inappropriée des systèmes et technologies de l'information
- 5.f Enregistrement des transactions selon les principes comptables et autres standards

6.Responsabilité sociale :

- 6.a Non-discrimination
- 6.b Harcèlement et violence au travail
- 6.c Respect de la vie privée
- 6.d Violations du Code de Bonne Conduite

Chaque salarié en situation de difficultés ou conflictuelle est encouragé à exprimer ses préoccupations, soit à son manager, soit à une personne spécialement dédiée au sein de l'organisation.

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 à laquelle le pays doit faire face, le Groupe dont l'activité de location de véhicules a été reconnue d'utilité publique, a lancé une vaste action de solidarité.

Cette opération nationale vise à fournir gracieusement des véhicules aux personnels soignants pendant le temps de la crise sanitaire.

Cette opération, sur la base du volontariat, permet aux agences :

- avant tout, d'être UTILES pendant cette crise, parce que des gens en ont besoin.
- de faire la preuve de leur mission de proximité.



Enfin, UCAR est depuis plusieurs années un donateur financier actif de la Fondation pour la Recherche Médicale, une association caritative qui finance chaque année plus de 400 nouveaux projets concernant la recherche médicale et la santé.

1.1.6 Objectifs et politique du Groupe concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture

Néant.

1.1.7 Indications sur l'exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Au 31 décembre 2019 les dettes financières consolidées s'établissent à 12,3 M€ principalement constituées d'emprunts pour l'achat de la flotte de véhicules loués.

Le Groupe, afin de profiter des taux d'intérêts très bas, a décidé de financer ses achats de véhicules, pour ses succursales, en propre par le biais d'emprunts. Le remboursement des emprunts pour ces véhicules présents à l'actifs sont couverts à échéance par leur revente à terme aux constructeurs à un prix de rachat buy-back d'ores et déjà convenu par protocole signé au moment de l'achat.

La trésorerie du Groupe s'est établie au 31 décembre 2019 à 15,2 M€, stable par rapport à 2018.

Le Groupe estime ne pas être confronté au 31 décembre 2019 à un quelconque risque de liquidité.

Le Groupe Ucar a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir.

1.2 EVOLUTION PREVISIBLE

Perspectives : Accélération de la transformation et de la Digitalisation du Groupe

Sur 2020, les développements et investissements vont s'accélérer :

- Accompagnement et Développement du réseau physique de distribution :
 - Le développement du réseau de franchisés à marque UCAR, véritable fer de lance du Groupe en matière d'innovation, reste un objectif prioritaire.
 - Déploiement et développement de nouveaux partenariats avec les constructeurs et les groupes de distribution.
- Développement de l'activité digitale :
 - Accroissement des investissements sur les plateformes technologiques et digitales.
 - Création d'une structure de marketing digitale avec l'arrivée fin 2019 de Marie Laloy en tant que Directrice du Marketing Digital Groupe
 - Déploiement d'outils de marketing local et de CRM.
 - Développement des nouveaux services lancés en 2019 autour du partage de véhicules à destination des particuliers.

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

La crise sanitaire liée au COVID 19 débutée en mars 2020 n'est pas considérée comme ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture.

Elle n'a donc eu aucun impact dans les comptes au 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du 16 mars 2020 portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, paru au Journal Officiel du 17 mars 2020, le Groupe maintiendra, autant que possible, les agences de location de voitures du réseau UCAR ouvertes sur le deuxième trimestre 2020, dans le respect des mesures « barrières » préconisées, et sauf dispositions ultérieures contraires.

Dans ce cadre, et face à l'incertitude quant à la durée de cette crise et des mesures associées, il est très difficile pour le Groupe de mesurer avec précision l'impact de cette crise sanitaire sans précédent.

Dans ce cadre, et face à l'incertitude quant à la durée de cette crise et des mesures associées, il est très difficile pour le Groupe de mesurer avec précision l'impact de cette crise sanitaire sans précédent.

Néanmoins il est indéniable que celle-ci impactera négativement les activités du Groupe en 2020 et ainsi ses principaux agrégats financiers 2020. Il est estimé, aux vues des éléments d'information dont nous disposons à ce jour après une analyse préliminaire des tendances d'activité, un impact sur le CA annuel de l'ordre de 20% et un impact sur le résultat net du Groupe de l'ordre de (1) MEUR.

Dans ce contexte et dans l'intérêt de tous, le Groupe a trois priorités absolues, à savoir :

- Préserver la santé et la sécurité de chacun de ses salariés, de ses franchisés et de ses clients.
- Se mettre au service de l'utilité publique tel que prévu par le Gouvernement.
- Préserver l'équilibre économique et financier de l'entreprise.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'ambition d'UCAR est d'accompagner les constructeurs automobiles à l'international et de renforcer son empreinte technologique et de nombreux efforts sont faits dans ce domaine.

Un renforcement des systèmes d'information et des développements de nouveaux applicatifs digitaux est en cours. Une équipe projet, créée à cet effet en 2017, a été renforcée en 2018 et en 2019 et les investissements R&D vont continuer en ce sens.

1.5 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques liés à l'activité

Risques liés à la flotte de véhicules

- ***Risques liés à l'accès aux protocoles avec les constructeurs automobiles***

Le déploiement des réseaux sous enseigne UCAR ou animés par UCAR et le maintien d'un positionnement « prix bas » dépend de la capacité d'UCAR à continuer à bénéficier des conditions d'achat attractives de l'ensemble des composantes d'une offre de location de véhicules, à savoir les conditions d'achat et de revente, les assurances, l'assistance. Parmi ces composantes, le coût de détention du véhicule s'avère particulièrement déterminant et impose à UCAR de continuer à bénéficier de l'accès aux « protocoles constructeurs » qui seuls permettent d'obtenir les conditions d'achat conforme à son positionnement. Les autres termes clés de ces protocoles sont, outre les remises à l'achat, les volumes d'achat engagés, les primes de volumes associées, les conditions de mise en place et les conditions d'exercice des prix de rachat « buy-back » des véhicules. Ainsi, l'accès à ces accords et leur maintien dans le futur s'avèrent donc être essentiels pour le bon fonctionnement et le développement des activités du Groupe. A défaut, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe UCAR, sa situation financière, ses résultats ainsi que ses perspectives.

UCAR rencontre régulièrement les différents constructeurs et distributeurs de véhicules. Au titre de l'exercice en cours, UCAR bénéficie de 8 protocoles constructeurs, déjà négociés, signés ou en cours de signature. En général les négociations débutent à l'automne de l'exercice précédent et les contrats sont conclus pour une période d'un an. Depuis l'accès aux premiers protocoles en 2003, UCAR a pu se faire refuser un renouvellement suite au changement de politique commerciale du constructeur vis-à-vis des loueurs, ces changements étant toujours réversibles. Il est évident qu'UCAR opère chaque année en sélectionnant les meilleures opportunités du moment et que ses exigences lui interdisent parfois l'accès à certains constructeurs. Aussi, compte tenu de cet historique et de la qualité des relations établies avec l'ensemble des constructeurs, UCAR estime le risque de non-renouvellement de l'un ou plusieurs de ces accords comme limité. En outre, le volume annuel d'achat de véhicules générés par le Groupe fait d'UCAR un apporteur d'affaires non négligeable pour tous les constructeurs automobiles dont l'intérêt à voir cette relation se pérenniser est fort (écoulement de la production).

Parmi les principaux fournisseurs du Groupe on trouve les constructeurs et les établissements de financement. Ce volume se répartit entre de nombreux constructeurs ou distributeurs et il n'y a pas de dépendance directe forte avec l'un d'entre eux.

Tout changement de normes, difficulté économique ou financière, affectant les constructeurs, concessionnaires, pourrait entraîner une augmentation des prix payés par le Groupe pour les véhicules ou limiter la capacité du Groupe à approvisionner sa flotte et celle de ses franchisés. Par conséquent, le Groupe ne peut garantir qu'il continuera d'être en mesure d'acquérir des véhicules à des conditions aussi compétitives ou selon les modalités de vente dont il bénéficie actuellement.

Risques liés au financement de la flotte

Pour l'essentiel, l'approvisionnement en véhicules du Groupe pour le réseau des succursales de même que pour les franchisés, se fait par des montages de « buy-back » par lesquels un établissement de financement met en place un financement qui se traduit par le versement de loyers par le loueur en achetant le véhicule soit au constructeur ou au distributeur, soit au Groupe UCAR, avec une clause de rachat par ce dernier, sur une durée convenue dès le départ dans le contrat.

La capacité du Groupe à obtenir les accords de financement pour les besoins de son réseau en propre et à conseiller et à appuyer les demandes des franchisés est déterminante pour réussir le développement de la flotte et son renouvellement. De même que pour les constructeurs UCAR s'attache à développer auprès de chacun des établissements de financement des relations de confiance pour en faire de véritables partenaires dans la durée.

- **Risques liés à la détention par le Groupe de véhicules non couverts par des programmes de rachat**

En 2019, 95% de la flotte acquise par le Groupe était couverte par des engagements de « buy-back ».

La valeur résiduelle des véhicules restants non couverts par les programmes de « buy-back », soit 5% de la flotte, est exposée à des conditions variables liées aux incertitudes du marché des véhicules d'occasion. Une baisse des prix des véhicules d'occasion ou un manque de liquidité sur le marché des véhicules d'occasion pourrait limiter la capacité du Groupe à revendre ces véhicules et pourrait ainsi avoir un effet sur la rentabilité du Groupe.

Risques liés aux franchisés

Le Groupe UCAR a constitué progressivement un réseau de franchisés qu'il a l'intention de continuer à développer fortement, franchises exclusives ou non. Les contrats de franchise signés avec le Groupe ont une durée de cinq ans et comportent une clause de non-concurrence. Dans la grande majorité des cas les contrats sont renouvelés.

Durant la vie du contrat peuvent survenir un certain nombre d'évènements. D'une part certains franchisés peuvent être défaillants, ce qui rentre dans le risque d'entreprise. D'autre part les pratiques mises en œuvre par certains franchisés pourraient s'éloigner des standards d'image et de qualité des services offerts par UCAR elle-même à travers ses agences, ce qui pourrait être dommageable pour l'image et la notoriété de l'enseigne et peut amener UCAR à résilier le contrat unilatéralement.

Gérer ces différentes situations fait partie du savoir-faire d'un franchiseur expérimenté comme UCAR et ses équipes. UCAR mise sur une relation de proximité et s'attache à procurer à l'ensemble de son réseau de franchisés des stages de formation ainsi qu'un soutien au quotidien concernant tous les domaines opérationnels de leur activité.

Il est à noter qu'une évolution notable du droit de la franchise pourrait avoir un effet négatif sur l'activité et le résultat du Groupe. UCAR a construit son organisation en s'entourant des conseils les plus qualifiés ainsi que des conseils de la Fédération de la Franchise dont elle est membre depuis plus de quinze ans.

Risques liés à la saisonnalité

Le domaine d'activité sur lequel intervient UCAR se caractérise par une saisonnalité structurelle marquée de la location durant la période courant d'avril à septembre. Du point de vue comptable, cela se traduit par un second semestre structurellement plus important (entre 55% et 60%) que le premier en termes de volumes d'activité et donc de chiffre d'affaires. Au plan de la flotte de véhicules, la gestion de la saisonnalité s'ajoute à la contrainte des dates de renouvellement des véhicules, le plus souvent programmées dès l'entrée du véhicule dans la flotte.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

UCAR intervient sur un secteur d'activité large et concurrentiel qui présente cependant de fortes barrières à l'entrée pour des entreprises qui souhaiteraient s'implanter de façon pérenne et tenant notamment à la capacité à disposer d'une flotte de véhicules à louer et ensuite de pouvoir installer un réseau commercial étendu. De plus le Groupe estime que les offres du type Free Floating destinées à des locations pour quelques heures ne sont pas en concurrence avec les loueurs de véhicules courte durée mais contribuent plutôt à ouvrir le marché vers le partage automobile. En effet selon l'enquête 2019 de l'ADEME sur l'autopartage, 44% des locations d'autopartage en 2019 l'étaient pour des trajets de moins de 4h et 59% des trajets l'étaient pour des trajets de moins de 50km.

Forte de la taille de sa flotte qui lui procure une capacité de négociation auprès des constructeurs et des assurances, le Groupe estime que son offre comporte de nombreux facteurs de différenciation, et que son approche globale de la location de voitures, et plus généralement du partage automobile, peut lui permettre d'atteindre un leadership en France sur le marché de la location de proximité aux prix les plus bas du marché, ainsi que sur le marché de l'autopartage. Comme le Groupe a aussi une approche raisonnée sur les frais qu'il engage, il ne peut exclure que certains concurrents lancent des campagnes marketing à très grande échelle et affectent le développement commercial de UCAR.

Risques liés au marché de la location

Sur la base des évolutions constatées des comportements des consommateurs à l'égard de l'automobile, glissant d'une logique de propriété vers une logique d'usage, et donc de la location et en se référant à d'autres marchés, comme les Etats-Unis, le Groupe considère que le marché en France a un potentiel de croissance élevé sur le long terme. En France le marché de la LCD a cru, selon la dernière étude Xerfi, de +5.5% en 2017 et de +4.0% en 2018.

Cependant le marché de la location de véhicules courte durée (LCD) subit les aléas de la conjoncture économique, et notamment les flux touristiques, comme beaucoup de secteurs d'activité économiques. Par son positionnement de proximité avec une forte clientèle de particuliers, le Groupe UCAR se considère un peu moins affecté.

Concernant le marché de la location avec option d'achat (LOA) ou de la location longue durée (LLD), le Groupe vise essentiellement le segment des particuliers. Selon les dernières données de AAA Data, seulement 30% des automobilistes achètent désormais leur voiture, contre 60% en 2010. Les offres de LOA et de LLD aux particuliers ont cru respectivement de 224% et de 280% sur les dix dernières années. La nouvelle offre de partage du Groupe s'inscrit dans cette dynamique.

Le marché de la location de véhicules courte durée (LCD) connaît des changements importants liés aux nouvelles technologies, notamment via le recours croissant à l'utilisation d'Internet et des applications sur téléphone mobile pour les réservations. Le marché doit également répondre à l'évolution des attentes des clients. L'arrivée de nouveaux concurrents potentiels autour des solutions de mobilité tels que les sociétés proposant des services de location en libre-service ou les sociétés d'autopartage pourraient affecter la position concurrentielle du Groupe, ce d'autant plus, que ces derniers ont des modèles économiques différents.

Risques clients

En dehors des clients Grands Comptes et Constructeurs, les locataires de véhicules sont clients du Groupe lorsqu'une succursale assure la prestation alors qu'ils demeurent clients du franchisé lorsque la location est effectuée auprès d'une agence franchisée exclusive ou non ou encore dans le réseau de franchise en marque blanche. Quelle que soit la situation, le Groupe estime ne pas subir de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs d'entre eux.

Le Groupe a signé des accords avec les constructeurs pour lesquels il travaille en marque blanche cadrant l'ensemble des relations et des partenariats. Le portefeuille de clients constructeurs est diversifié et UCAR entretient des relations de longue date avec chacun d'entre eux. Les contrats marques blanches avec les constructeurs sont conclus pour des durées variables. Ils sont renouvelables soit par tacite reconduction, soit par le biais d'appels d'offres. Malgré tous les efforts entrepris, UCAR ne peut garantir avec certitude la poursuite de ces contrats et les conditions de ceux-ci.

Les clients Grands Comptes sont le plus souvent des sociétés d'assistance liées à des compagnies d'assurance avec lesquelles le Groupe signe des accords nationaux pour la location de véhicules de remplacement. UCAR entretient des relations de longue date avec la plupart d'entre eux. Les réclamations sont gérées en fonction de leur typologie par le service commercial, la comptabilité ou le service facturation. Ces accords sont renouvelables soit par tacite reconduction, soit par le biais d'appels d'offres. Malgré tous les efforts entrepris, UCAR ne peut garantir avec certitude la poursuite de ces contrats et les conditions de ceux-ci.

Risques liés aux autres partenariats

Les conditions obtenues tant auprès des sociétés d'assistance et d'assurances sont déterminantes pour réussir à conserver un positionnement visant à offrir les prix le plus bas du marché. Une remise en cause des niveaux de tarifs obtenus par UCAR auprès de ces différentes catégories d'acteurs pourrait remettre en cause ce positionnement.

Les partenariats sont pour la plupart conclus pour une durée d'un an, renouvelables tacitement. Malgré tous les efforts entrepris, UCAR ne peut garantir avec certitude la poursuite de ces partenariats et les conditions de ceux-ci.

Risques liés à la perte d'un partenariat et conséquences d'une telle perte pour le Groupe

La perte de certains de ces partenariats, clients Grands Comptes et Constructeurs (contrats en marque blanche), toute modification défavorable dans leurs conditions, la résiliation potentielle de certains de ces contrats, la réduction des volumes de certains des partenaires, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats d'exploitation, et les perspectives du Groupe.

Risques juridiques

Risques sur les litiges en cours

Il est à noter que depuis la création du Groupe UCAR, aucune contestation sur le savoir-faire, l'assistance et le contrat de franchise, par les franchisés, n'a jamais abouti et que le Groupe UCAR n'a pas de litiges de cette nature en cours.

Dans le cadre de l'activité normale du Groupe UCAR, des litiges pourraient naître avec des tiers et des procédures pourraient être engagées.

Des provisions pour risques et charges seraient alors enregistrées dans les comptes dès que les effets de ces litiges et procédures pourraient être estimés.

Ces provisions seraient déterminées au cas par cas en fonction de l'appréciation prudente des risques attachés à chaque dossier.

Au 31 décembre 2019 le montant des provisions pour litiges figurant au passif est de 129 K€ (cf annexe 4.7 des comptes consolidés). Ce montant est principalement constitué de litiges prud'hommes en cours.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe est propriétaire de l'ensemble des noms et marques utilisés par le Groupe ainsi que des noms de domaines.

Risques liés à l'environnement réglementaire

L'activité de loueurs de véhicules est rattachée au monde des professionnels de l'automobile. Ces professions sont réglementées. Bien que la loi ne l'impose pas, la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle « loueur » est fortement recommandée. Un contrat répondant à cette recommandation a été mis en place pour les succursales du Groupe. Chaque contrat de franchise signé par le Groupe UCAR prévoit une obligation d'assurance également pour chaque franchisé.

Il existe au sein du Groupe une filiale (SS2A Courtage) disposant du statut de courtier en assurances correspondant à une activité réglementée. Ce statut est obtenu après étude d'un dossier composé d'une part d'un extrait de casier judiciaire vierge, de la justification d'une formation spécifique minimum figurant sur un livret de stage ainsi que de la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle complétée d'une garantie financière. La filiale de courtage d'assurances est en conformité avec les obligations qui lui incombent.

Risques liés aux assurances

L'importance accordée par le Groupe à la fonction assurances, tant pour obtenir les meilleurs niveaux de couverture que les meilleures conditions de prix pour les besoins du Groupe mais aussi pour la clientèle des réseaux de franchises l'avait conduit à créer son propre cabinet de courtage en assurances dès l'origine.

Le Groupe estime que les différentes polices d'assurance souscrites couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

Risques financiers

Risque de change

Néant.

Risques de taux

L'ensemble des emprunts souscrits par le Groupe sont à taux fixe à un taux inférieur à 1%. Le risque de taux n'est donc pas significatif pour le Groupe UCAR

Le Groupe n'a pas recours à des instruments financiers de couverture de taux.

Les actifs financiers étant généralement nettement supérieurs aux passifs financiers, le Groupe considère le risque de taux comme non significatif.

Risque actions

Néant.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2019 les dettes financières consolidées s'établissent à 12,3 M€ principalement constituées d'emprunts pour l'achat de la flotte de véhicules loués.

Le Groupe, afin de profiter des taux d'intérêts très bas, a décidé de financer ses achats de véhicules, pour ses succursales, en propre par le biais d'emprunts. Le remboursement des emprunts pour ces véhicules présents à l'actifs sont couverts à échéance par leur revente à terme aux constructeurs à un prix de rachat buy-back d'ores et déjà convenu par protocole signé au moment de l'achat.

La trésorerie du Groupe s'est établie au 31 décembre 2019 à 15,2 M€, stable par rapport à 2018.

Le Groupe estime ne pas être confronté au 31 décembre 2019 à un quelconque risque de liquidité.

Le Groupe Ucar a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir.

Risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité et à la protection des données

Le système d'information dont dispose le Groupe, implémenté dans la quasi-intégralité des points de vente (succursales et franchises) est déterminant pour les échanges d'informations et les flux financiers à l'intérieur du Groupe. Par sécurité, UCAR a opté en 2003 pour une organisation en mode hébergé chez deux prestataires externes présentant toutes les caractéristiques sécuritaires nécessaires. Bien que le Groupe mette en œuvre les moyens jugés adaptés pour assurer la sécurité et l'intégrité de son système informatique, UCAR ne peut garantir une protection absolue contre les pannes, virus ou tout autre système d'intrusion malveillant.

Une défaillance majeure du système d'information ou d'un de ses composants, ou une perturbation aigue des communications entre le système et les points de vente, pourrait engendrer une perte des réservations, ralentir les processus de vente et de location, et impacter la capacité du Groupe à gérer son activité.

Le système d'information du Groupe collecte, stocke et traite régulièrement les données des clients, y compris les données à caractère personnel concernant des clients particuliers et des données non publiques concernant des entreprises clientes et leurs clients particuliers. L'incapacité du Groupe à maintenir la sécurité des données ou l'intégrité des systèmes qu'il détient, que ce soit de son propre fait ou en raison de fraudes, d'erreurs ou d'actes malveillants de tiers, pourrait nuire à sa réputation et pourrait engager de multiples responsabilités. Malgré les précautions prises, les dispositifs de sécurité mis en place et les sauvegardes réalisées par le Groupe, il n'existe aucune garantie que ces mesures de protection soient suffisantes.

De telles atteintes pourraient mener à une interruption temporaire de l'activité du Groupe et seraient ainsi susceptibles de causer un préjudice au Groupe, aussi bien en termes d'activité, de réputation, de responsabilité civile ou pénale ou de résultat.

Du fait du traitement des données personnelles des clients du Groupe ou de ses clients (nom, prénom, société, adresse mail, numéro de téléphone, numéro de permis de conduire, etc.), le Groupe est soumis au cadre juridique applicable au traitement de données personnelles, qui est en évolution constante, dont notamment le règlement N°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En cas de non-conformité ou violation du RGPD, le Groupe pourrait être exposé à des sanctions (notamment financières), et il pourrait lui être demandé de faire des efforts conséquents afin de remédier à la situation constatée. Ces risques pourraient affecter de manière négative l'activité, les résultats, la situation financière et l'image du Groupe. Pour se couvrir et mitiger au maximum ces risques, le Groupe a bien sûr entrepris et fait valider une démarche de compliance RGPD en s'appuyant sur l'expertise de conseils extérieurs.

Risques liés à la capacité des dirigeants à gérer d'éventuelles opérations de croissance externe

Bien qu'elle privilégie la croissance organique, le Groupe pourrait procéder à des acquisitions dans le cadre de son projet de développement, notamment en vue d'établir rapidement un leadership sur certaines zones géographiques. Les risques liés à ces opérations de croissance externe seraient le cas échéant divers, la mobilisation de ressources importante, tant au plan humain que financier et elles pourraient générer un effet défavorable plus ou moins significatif sur les résultats la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Un des éléments moteurs du développement du Groupe UCAR est la qualité de son équipe de direction qui regroupe des profils complémentaires, chacun expert dans son domaine et tous professionnels du secteur de la location de véhicules. En cas de départ ou d'indisponibilité de l'un des membres, une grande partie de ses tâches pourrait être réalisée par un ou plusieurs des autres membres.

Le Groupe UCAR ne peut cependant garantir que l'indisponibilité ou le départ de certains collaborateurs ne serait sans effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives. Les départs connus par avance sont préparés soigneusement, moyennant le choix de remplaçant à la hauteur de la tâche et d'une formation spécifiquement adaptée.

M. Jean-Claude PUERTO-SALAVERT, fondateur et dirigeant d'UCAR s'implique quasi exclusivement dans les domaines liés à la stratégie, à l'innovation et à la communication.

Risques liés à la gestion d'un rythme de croissance organique soutenu

UCAR souhaite disposer d'un réseau de location fortement implanté sur toute la France, principalement en franchise. L'atteinte de cet objectif repose notamment sur l'aptitude d'UCAR à :

- Recruter de nouveaux franchisés de qualité et motivés, et à les former efficacement ;
- Gérer l'accroissement des volumes à traiter en termes de flotte de véhicules, de son financement, d'assurances,
- Répondre aux attentes du réseau en matière d'assistance commerciale, de supports de communication et d'actions marketing,

tout en maintenant sa capacité d'innovation.

En même temps UCAR souhaite développer en France et exporter à l'étranger son modèle de réseau en marque blanche. Le Groupe pourrait connaître des difficultés à recruter et à former le personnel nécessaire pour soutenir le développement de ces activités.

Toutefois, UCAR estime avoir mis en place l'équipe de direction capable de développer les procédures opérationnelles, administratives et financières ainsi que le système d'information à même de gérer ces réseaux.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ici ou détaillés dans les annexes du Bilan.

Risques liés aux effets du changement climatique

L'activité du Groupe présente une forte sensibilité aux saisons et donc aux conditions climatiques. Ce risque est lié au caractère saisonnier et sensible aux conditions climatiques du secteur d'activité de la location de véhicules.

Le Groupe mène aussi des actions de sensibilisation en faveur de la conduite économe et propose une flotte de véhicules neufs à la location embarquant les dernières technologies possibles, toujours plus économes en carburant et plus performants concernant leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le Groupe a de plus initié depuis 2018 une stratégie visant à favoriser l'accession des particuliers à l'autopartage, avec la mise en place de son programme Ucar2Share, afin notamment de limiter le nombre de véhicules en circulation et ainsi aider à minimiser l'impact des gaz à effet de serre.

Bien que le Groupe se conforme à l'ensemble des lois et règlements auxquels il est soumis, il est rappelé, que les instances législatives et réglementaires internationales ont considéré et continueront probablement à envisager de nombreuses mesures liées aux émissions de gaz à effet de serre et aux changements climatiques. Si des règles visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre ou à collecter des taxes sur les entités réputées être responsables des émissions de gaz à effet de serre venaient à entrer en vigueur, la demande pour les services du Groupe pourrait être affectée, sa flotte et/ou d'autres coûts pourraient augmenter et ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en pâtir.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE UCAR SA DURANT L'EXERCICE 2019 ET FAITS MARQUANTS

2.1 SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 Compte rendu de l'activité de la Société

Le périmètre du Groupe UCAR retient autour d'UCAR SA, la maison-mère, les sociétés UCAR DEVELOPPEMENT SAS, UCAR LOCATION SAS, SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY SAS, SS2A COURTAGE SAS, UCAR FLEET SAS, UCAR PARTENAIRES SAS, UCAR ACADEMY SARL, et DE L'ESTEY RENT SERVICES SAS.

UCAR SA, société mère, détient directement 100% des participations de ses filiales.

UCAR SA regroupe les services centraux du Groupe qui fixent le cap et contrôlent le bon développement du Groupe :

- Stratégie et communication
- Développement
- Administration et Finance

Pour le compte rendu d'activité de la Société, laquelle est liée au développement de l'activité de ses filiales, nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1. ci-dessus.

2.1.2 Résultats de cette activité

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société s'élève à 4.705.084,80 €, divisé en 1.742.624 actions de 2,70 € de valeur nominale chacune.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.330 K€ contre 4.596 K€ en 2018, soit une variation de -5,8 %.

Le chiffre d'affaires est en grande partie constitué de refacturations de frais centraux aux différentes filiales du Groupe.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4.816 K€ contre 4.582 K€ en 2018.

Les postes principaux sont :

- "Autres achats et charges externes" pour 3.152 K€ contre 2.888 K€ en 2018 soit une augmentation de 9,14 %.
- "Salaires et traitements et charges sociales" pour 986 K€ contre 1.310 K€ en 2018.

Au 31 décembre 2019, la société employait 14 salariés contre 19 salariés en 2018.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 88 K€ contre 59 K€ en 2018.

Le résultat financier s'est élevé à 133 K€ contre 2.087 K€ en 2018. Ce poste contient principalement les dividendes reçus des filiales et les dotations financières aux provisions et amortissements.

Le résultat exceptionnel s'est élevé à 48 K€ contre -1.876 K€ en 2018, le montant de 2018 étant notamment dû à l'abandon de créances de UCAR SA à sa filiale UCAR DEVELOPPEMENT pour 2 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 209 K€ contre 530 K€ en 2018.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan s'élève à 22.414 K€ contre 20.337 K€ fin 2018.

2.1.3 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société :

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 2.1.2. ci-dessus.

La situation financière de la Société reste saine avec des capitaux propres de 15,6 M€ et une trésorerie de 5,5 M€, en croissance de 1,5 M€ par rapport à 2018.

2.1.4 Progrès réalisés / Difficultés rencontrées

La société UCAR SA a continué en 2019 ses activités de support aux activités du Groupe.

2.1.5 Indicateurs clés de nature non financière relatives aux questions d'environnement et de personnel

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1.6 ci-dessus.

2.1.6 Objectifs et politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture

Néant.

2.1.7 Indications sur l'exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

La trésorerie de la Société s'est établie au 31 décembre 2019 à 5,5 M€, en hausse par rapport à 2018.

La Société estime ne pas être confrontée au 31 décembre 2019 à un quelconque risque de liquidité.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir.

2.1.8 Evènements intervenus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice écoulé, l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 31 juillet 2019 a :

- nommé, en remplacement de Pricewaterhousecoopers Audit, Co-Commissaire aux comptes titulaire, la société Poulin, Retour et Associés
- décidé de ne pas renouveler le mandat de Madame Anik Chaumartin, Co-Commissaire aux comptes suppléant
- décidé de nommer, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Philippe Noubel

2.2 EVOLUTION PREVISIBLE

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.3 ci-dessus.

2.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'ambition d'UCAR est d'accompagner les constructeurs automobiles à l'international et de renforcer son empreinte technologique et de nombreux efforts sont faits dans ce domaine.

2.5 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessus.

2.6 DELAIS DE PAIEMENT - DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D 441-4 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées (hors intercompany Groupe UCAR)	44					9
Montant total des factures concernées en TTC (hors intercompany Groupe UCAR)	222 307	15 538	6 169	- 2 071	23 762	43 398
Nombre de factures concernées (intercompany Groupe UCAR)	2					2
Montant total des factures concernées en TTC (intercompany Groupe UCAR)	46 255	-	-	-	38 497	38 497
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	7,1%	0,4%	0,2%	-0,1%	1,6%	2,2%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais Légaux : 60 jours date facture					

Les dettes et comptes fournisseurs rattachés au bilan intègrent de plus 1.673.579 euros TTC de provisions pour factures non parvenues.

Article D 441-4 I 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées (hors intercompany Groupe UCAR)	0					2,0
Montant total des factures concernées en TTC (hors intercompany Groupe UCAR)	-	500 000	-	-	50 000	550 000
Nombre de factures concernées (intercompany Groupe UCAR)	1					59
Montant total des factures concernées en TTC (intercompany Groupe UCAR)	5 679	410 023	195 300	233 690	2 121 573	2 960 586
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC	0,1%	17,5%	3,8%	4,5%	41,8%	67,6%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	D Délais Légaux : 60 jours date facture					

Les créances et comptes clients rattachés au bilan intègrent de plus 1.061.452 euros TTC de provisions pour factures à établir.

2.7 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

Il est proposé aux actionnaires d'UCAR SA de ne pas verser de dividende au titre de l'année 2019. La Société a entendu les récents appels lancés par le Gouvernement concernant la politique de dividendes et souhaite permettre d'apporter une participation aux efforts demandés à toutes les parties prenantes en cette période de crise inédite.

Ainsi, en ce qui concerne le résultat net comptable de l'exercice qui fait apparaître un bénéfice de 209.033,07 €, nous vous proposons de l'affecter ainsi qu'il suit :

Bénéfice net comptable 209.033,07 euros
lequel est affecté au poste « Report à nouveau » du bilan. =====

2.8 MONTANT DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES ET MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 % AINSI QUE LE MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES NON ELIGIBLES A CETTE REFACTION, VENTILES PAR CATEGORIES D' ACTIONS

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices, lesquels étaient tous éligibles à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du CGI :

Exercice clos le :	Dividende global	Dividende par action
31.12.2018	348 524,80 €	0,20 €
31.12.2017	348 524,80 €	0,20 €
31.12.2016	348 524,80 €	0,20 €

2.9 MONTANT DES DEPENSES ET FRAIS "SOMPTUAIRES" ET IMPOT SUPPORTE EN RAISON DE CES DEPENSES ET CHARGES (Charges visées à l'article 39.4 du C.G.I.)

Néant.

2.10 ATTRIBUTION D'UNE REMUNERATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons d'allouer au Conseil d'administration, pour l'exercice en cours, une somme totale brute annuelle maximum de 30.000 euros, à titre de rémunération.

2.11 PRISE DE PARTICIPATION EN CAPITAL ET DROIT DE VOTE OU DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE DANS LE CAPITAL DE SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Néant.

2.12 ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

- Société UCAR DEVELOPPEMENT :

Cette société a eu en 2019 pour seule activité la location de véhicules en succursales à marque UCAR ou en marque blanche pour le compte de Hyundai.

En 2019 le chiffre d'affaires total, incluant la revente des véhicules, s'est élevé à 10,9 M€ contre 11,4 M€ en 2018. L'activité location s'établit à 4,3 M€ contre 5,6 M€ en 2018.

L'activité de location a connu une baisse en 2019 du fait de l'impact de la cession et de la fermeture de la succursale de Lille mi 2018 ainsi que par l'arrêt du contrat Citroën et DS rent au 01/01/2019, le chiffre d'affaires location à périmètre constant pour les succursales restantes ayant été globalement stable à -1,2%.

Le Groupe Ucar a annoncé le 1er août 2018 la fin du programme de location de courte durée développé pour les marques DS et Citroën porté par UCAR DEVELOPPEMENT.

Créé il y a près de 20 ans pour Opel, le programme avait été étendu avec succès aux marques DS et Citroën en 2016.

La relation contractuelle a pris fin le 31 décembre 2018.

Les ventes de voitures ont augmenté pour atteindre un montant de 6,7 M€ contre 5.8 M€ en 2018, totalement expliqué par les besoins en approvisionnement flotte des succursales restantes.

Pour mémoire, en 2018, un procès avec l'administration fiscale concernant une taxe sur les véhicules avait été perdu et une charge exceptionnelle de 220 K€ avait été comptabilisée dans les comptes. Les charges exceptionnelles 2018 intégraient de plus les coûts de fermeture de la succursale de Lille.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à (246) K€ contre 65 K€ en 2018.

Le résultat exceptionnel s'est élevé à (64) K€ contre 1.398 K€ en 2018, 2018 incluant un crédit exceptionnel dû à l'abandon de créances avec retour à meilleure fortune réalisé par UCAR SA au profit d'UCAR DEVELOPPEMENT pour 2 M€.

Le résultat net fait apparaître un déficit de 289 K€ contre un bénéfice de 1.330 K€ en 2018.

- Société UCAR LOCATION :

Cette société exploite un concept de location courte durée en franchise, qui s'inscrit dans le concept d'UCAR de location de proximité.

En 2019, UCAR LOCATION a dû faire face à une baisse globale du nombre de franchisés. Un nouveau Directeur Franchise a rejoint la Société en juin 2019 avec pour objectif de développer le réseau pour passer d'une centaine d'agences à plus de trois cent à horizon 5 ans.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 s'est élevé à 2,2 M€ contre 2,4 M€ en 2018.

Il est également à noter une baisse importante des créances clients de 40% suite à une vaste campagne de recouvrement des impayés effectuée en 2019.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 29 K€ contre 39 K€ en 2018.

- SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY :

Cette société est la société digitale du Groupe Ucar. Elle regroupe l'ensemble des activités informatiques et digitales ainsi que l'activité B to B (Ucar Key Accounts), dédiée aux clients grands comptes (assistants, assureurs et LLD).

En 2019, Société Nouvelle De L'Estey a connu une baisse de son CA notamment du fait de la perte du contrat PSA rent au 01/01/2019, qui a eu des impacts sur le volume de CA Grands Comptes et sur la facturation de licences IT.

Les investissements sur les projets digitaux ont continué sur 2019, les immobilisations incorporelles passant de 2,4 M€ fin 2018 à 3.4 M€ fin 2019, principalement du fait de l'impact de ces projets digitaux.

Société Nouvelle De L'Estey a enregistré en 2019 81 K€ au titre du crédit impôt recherche 2018 du Groupe et 104 K€ au titre du crédit impôts 2019 du Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 s'est élevé à 14,1 M€ contre 15,6 M€ en 2018.

Le résultat net fait apparaître un déficit de 63 K€ contre un bénéfice 367 K€ en 2018.

- Société SS2A COURTAGE :

Cette société exerce une activité de courtage d'assurances et de services aux réseaux qui font partie du Groupe UCAR.

L'activité 2019 de SS2A COURTAGE a été impactée par la perte de 216 agences PSA au 01/01/2019.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 s'est élevé à 2,5 M€ contre 3,1 M€ en 2018.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 434 K€ contre 430 K€ en 2018.

- Société UCAR FLEET :

Cette société exerce une activité de centrale d'achat et de financement pour les entités exerçant la location de voitures à marque UCAR dans le Groupe, ainsi que la gestion de flottes automobiles pour le compte des succursales.

L'activité d'UCAR FLEET en 2019 a été impactée par la baisse des approvisionnements de véhicules effectués en 2019 auprès du réseau franchisé.

UCAR FLEET a lancé en 2019 une activité de LOA (Location avec Option d'Achat), associée à une solution d'autopartage à destination des particuliers. Les investissements publicitaires de lancement de ces nouvelles offres ont grevé les comptes d'UCAR FLEET en 2019.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 s'est élevé à 6,8 M€ contre 12,3 M€ en 2018.

Le résultat net fait apparaître un déficit de 268 K€ contre un bénéfice de 54 K€ en 2018.

- Société UCAR ACADEMY :

Cette société regroupe les activités de formation du Groupe UCAR.

Le chiffre d'affaires 2019 d'UCAR ACADEMY a été impacté par la perte du contrat avec PSA au 01/01/2019, UCAR ACADEMY facturant la formation et le MOOC aux concessionnaires des réseaux servis par le Groupe Ucar.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 s'est élevé à 219 K€ contre 404 K€ en 2018.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 17 K€ contre 18 K€ en 2018.

- Société UCAR PARTENAIRES :

Cette société gère les activités de location du réseau Volkswagen Group France (Audi Rent depuis 2012 et VW Rent depuis 2016).

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 s'est élevé à 1,8 M€ contre 2 M€ en 2018.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 158 K€ contre 162 K€ en 2018.

- Société DE L'ESTEY RENT SERVICES :

Cette société gère les autres activités de location en marques blanches. Elle a pour vocation de porter l'ensemble des nouveaux contrats signés par le Groupe en marque blanche.

De L'Estey Rent Services a repris de Société Nouvelle De L'Estey l'activité Opel rent en 2017.

Suite à la perte du contrat PSA au 01/01/2019, l'activité de De L'Estey Rent Services a été fortement impactée, l'ensemble des activités liées au contrat Opel ayant de facto disparues (CA, charges afférentes, équipes...).

Courant et fin 2019, la Société a pu bénéficier des signatures de nouveaux contrats avec Yamaha et BMW-MINI France et a ainsi pu comptabiliser les premières transactions liées à ces nouveaux contrats.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 s'est élevé à 215 K€ contre 1 M€ en 2018.

Le résultat net fait apparaître un déficit de 7 K€ contre un bénéfice 114 K€ en 2018.

2.13 REGULARISATIONS DES PARTICIPATIONS CROISEES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Néant.

2.14 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

A la clôture de l'exercice 2019, il n'existe aucune action de salarié faisant l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition, au sens des dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Pour votre parfaite information, nous vous informons que la Société a procédé au cours de l'exercice 2019, à l'attribution d'actions gratuites au profit de certains des salariés du Groupe Ucar, ainsi que cela vous est plus amplement présenté dans le rapport spécial du Conseil d'administration établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

2.15 ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Récapitulatif des actions achetées et vendues au cours de l'exercice écoulé au titre du contrat de liquidité :

	Titres achetés	Prix unitaire	Montant total	Titres vendus	Prix unitaire	Montant total
janv-19	1 155	15,57	17 988	2 719	16,29	44 304
févr-19	45	16,27	732	260	16,58	4 311
mars-19	21	16,67	350	33	16,7	551
avr-19	20	16,7	334	29	16,72	485
mai-19	80	16,6	1 328	21	16,52	347
juin-19	791	16,52	13 068	40	16,625	665
juil-19	353	16,32	5 760	98	16,7	1 637
août-19	649	15,97	10 362	23	16,17	372
sept-19	40	15,9	636	21	16	336
oct-19	788	15,63	12 320	27	15,93	430
nov-19	21	15,33	322	21	15,33	322
déc-19	333	15,23	5 072	22	15,41	339
Total	4 296	15,89	68 272	3 314	16,32	54 099
actions inscrites au 31/12/2019				12 227		
valeur au cours d'achat				184 628		
valeur nominale				33 013		
fraction du capital représentée (en %)				0,70%		

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Récapitulatif des actions achetées en vue de les attribuer sous forme d'actions gratuites :

Par ailleurs, UCAR SA a procédé au rachat de 26 750 de ses propres actions en date du 26 juin 2019, en vue d'attribuer ces actions aux salariés du Groupe dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce.

	Titres achetés	Prix unitaire	Montant total	Titres vendus	Prix unitaire	Montant total
juin-19	26 750	15,50	414 625			
Total	26 750	15,50	414 625			
actions inscrites au 31/12/2019				26 750		
valeur au cours d'achat				414 625		
valeur nominale				72 225		
fraction du capital représentée (en %)				0,15%		

2.16 AJUSTEMENT DES BASES DE CALCUL DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL ET DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.17 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.18 PRETS ENTRE ENTREPRISES

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.19 SUCCURSALE(S) EXISTANTE(S)

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.20 ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.21 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.22 IDENTITE DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement, en capital ou en droits de vote plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2019.

% détenu	Du capital social	Des droits de vote
Plus du vingtième		
Plus du dixième	AXA	
Plus des trois vingtièmes		AXA
Plus du cinquième		
Plus du quart		
Plus du tiers		
Plus de la moitié		
Plus des deux tiers	Jean-Claude PUERTO-SALAVERT (+Société de l'ESTEY, JCP&Associés, JCP Pasteur et Tiphaine PUERTO)*	Jean-Claude PUERTO- SALAVERT (+Société de l'ESTEY, JCP&Associés, JCP Pasteur et Tiphaine PUERTO)*
Plus des dix-huit vingtièmes		
Plus des dix-neuf vingtièmes		

*la Société de l'ESTEY est détenue à 100% par Monsieur Jean-Claude PUERTO-SALAVERT ;
JCP Pasteur est détenue directement et indirectement à 100% par Monsieur Jean-Claude PUERTO-SALAVERT;
JCP & Associés est détenue à 89,25 % par la Société de l'ESTEY ;
Existence d'un lien de parenté entre Jean-Claude PUERTO-SALAVERT et Tiphaine PUERTO.

Aucun autre actionnaire n'a informé la Société de ce qu'il détenait une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L. 233-6 du Code de Commerce.

2.23 OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES AU COURS DU DERNIER EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES ET LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous indiquons qu'aucune opération n'a été déclarée par les dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice.

2.24 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS EN 2019

Le titre UCAR (ALUCR) était coté à 16,00 euros au 01/01/2019 et 15,10 euros au 31/12/2019. Dans l'année le cours minimum a été à 15,10 euros et le maximum à 16,80 euros.

QUITUS - RESOLUTIONS

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises et de donner quitus à votre Conseil d'administration pour sa gestion au cours de cet exercice.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
représenté par Jean-Claude Puerto-Salavert

UCAR
Société Anonyme au capital de 4.705.084,80 euros
Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
432 028 173 RCS NANTERRE

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Le présent Rapport a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

I- OPTION CHOISIE POUR EXERCER LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Aucun changement relatif à l'exercice de la direction générale n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

II- LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par chacun de vos mandataires sociaux dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé.

Mandataires	Autres mandats exercés	
	Mandats	Sociétés
Jean-Claude PUERTO Président - Directeur Général	Membre du Conseil de Surveillance	OXATIS
	Président	SOCIETE DE L'ESTEY SAS
	Administrateur	AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE
	Gérant	ARTICA SARL CPB SCI JCP PASTEUR SCI JCP AULNAIES SCI JCP & ASSOCIES SARL SCI JCP RAPHAEL L'EQUATEUR SCI UCAR ACADEMY SARL
Philippe MARIE Administrateur	Président	BUILDER SAS HYPERHOME SAS HYPERLAND SCI TS GARDEN SAS
	Gérant	BUY&DROP SARL NEWLAND SCI SWAP SARL ROMWAY EUROPE SARL
	Co-gérant	LOGISEF SCI
Philippe NOUBEL Administrateur	Néant	Néant

François PIERSON Représentant permanent de C.L.B Administrateur	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	AGIPI (Association)
	Président du Conseil d'Administration	Inter Partner Assistance (SA Belgique) (groupe AXA) AGIPI RETRAITE (Association)
	Administrateur	AXA Assurance Maroc (SA) AXA Holding Maroc (SA) AXA Cameroun (SA) AXA Côte d'Ivoire (SA) AXA Gabon (SA) AXA Sénégal (SA) AXA Assurance Algérie Dommage (SPA) AXA Assurance Algérie Vie (SPA) ASAF (Association) UFPS (Association) APRS (Association) BEM Dakar (Ecole de commerce)
Charlotte COQUEBERT de NEUVILLE Représentante permanente d'AXA France IARD Administrateur	Administratrice et membre du Comité d'audit	JURIDICA (SA)
	Représentante permanente et Administratrice	ARCHITAS (SA)
	Membre du Comité de direction	ALPHA SCALE France (SAS)
	Administratrice	AXA ASSURCREDIT (SA)
	Administratrice, Membre du Comité des Risques et de la Stratégie, et Membre du Comité d'Audit	NEUFLIZE VIE (SA)
	Représentante permanente et Administratrice	UCAR (SA)
	Représentant permanent d'AXA France IARD au conseil d'administration	SATEC
	Membre du Comité de surveillance	MAXIS GBN
	Administrateur	MANYMORE
	Membre du conseil de surveillance	UNOFI (SAS)
	Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit	UNOFI-ASSURANCES (SA)
Membre du conseil de surveillance	UNOFI-CREDIT (SA)	
Représentant permanent d'AXA France IARD au conseil d'administration	NOBILAS	
Florence LAGARDE Administrateur	Néant	Néant
Orietta CAPEZZUTO Administrateur	Néant	Néant
Tiphaine PUERTO Administrateur	Néant	Néant
Laurène PUERTO Administrateur	Néant	Néant

Nous vous précisons qu'aucun Administrateur indépendant n'a été nommé à ce jour et qu'aucun contrat de travail ne lie un Administrateur avec la Société ou une de ses filiales.

III - ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2019 aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

IV - ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2019 aucune action gratuite aux mandataires sociaux.

V- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 ET A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

V.1- Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Néant

V.2- Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10% de la Société et une société contrôlée par la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Néant

V.3- Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Le Conseil d'administration du 28 avril 2020 a procédé à la revue annuelle des conventions réglementées qui se poursuivent sur plusieurs exercices, et a décidé de maintenir l'autorisation donnée antérieurement pour chacune des conventions :

- Convention d'animation entre la SOCIETE DE L'ESTEY SAS et UCAR SA, approuvée lors du conseil d'administration d'UCAR du 18 juin 2015, et modifiée par avenants autorisés par les conseils d'administration d'UCAR en date du 11 octobre 2016 et du 27 avril 2017.
 - o Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert,
 - o Montant HT facturé en 2019 : 300 K€.

- Bail de location entre UCAR SA et SCI JCP Pasteur signé le 26 mars 2013 avec effet au 26 mars 2013, et approuvé par le CA d'UCAR en date du 5 février 2013 :
 - o Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert,
 - o Montant HT facturé en 2019 : 458 K€. Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice du coût de la construction.
 - o Nous vous précisons que le bail a été transféré en date du 11 juillet 2017 par la SCI JCP Pasteur au profit de la SOCIETE DE L'ESTEY

- Bail de location entre JCP Pasteur et UCAR en date du 2 novembre 2018, approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 20 juin 2019 :
 - o Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert,
 - o Montant HT facturé en 2019 : 57 K€. Révision annuelle du loyer fixé d'un commun accord entre les parties.

IV- DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Objet	Date de l'assemblée générale	Durée de la délégation (Echéance)	Plafond	Utilisation faite de ces délégations
Augmentation de capital par (i) émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ou (ii) incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes	16 avril 2019 (3 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Montant nominal maximum des augmentations de capital prévues au (i) : 2.000.000 € (1) Montant nominal maximum des augmentations de capital prévues au (ii) : montant des comptes de réserves, primes ou bénéfiques existant lors de l'augmentation de capital	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public	16 avril 2019 (4 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 2.000.000 euros (1)	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations	16 avril 2019 (5 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Dans la limite de 15% de l'émission initiale (1)	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Placement privé)	16 avril 2019 (6 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 2.000.000 euros (1)	Néant

Annexe 1

Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce	16 avril 2019 (7 ^{ème} résolution)	Dix-huit mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 2.000.000 euros (1)	Néant
Attribution gratuite d'actions au profit des salariés du groupe ou dirigeants de la Société	16 avril 2019 (8 ^{ème} résolution)	Trente-huit mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 10% du capital social (2)	Utilisation de l'autorisation par le Conseil d'administration du 17 décembre 2019, à hauteur de 10.387 actions gratuites
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés du groupe ou dirigeants de la Société	16 avril 2019 (9 ^{ème} résolution)	Trente-huit mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 10% du capital social, dans la limite d'un montant maximum de 300.000 euros	Néant

(1) dans la limite d'un plafond global de 2.000.000 euros tel qu'initialement prévu dans la 3^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 avril 2019.

(2) Ce plafond sera porté à 30% du capital si l'attribution bénéficie à l'ensemble du personnel salarié de la Société, étant précisé qu'au-delà du pourcentage de 10%, l'écart entre le nombre d'actions distribuées à chaque salarié ne pourra être supérieur à un rapport de un à cinq

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(Article R.225-102 du Code de commerce)

Nature des indications	2019	2018	2017	2016	2015
1) Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €
Nombre actions émises	1 742 624	1 742 624	1 742 624	1 742 624	1 742 624
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2) Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire HT	4 329 807 €	4 596 322 €	2 979 013 €	5 138 155 €	5 223 097 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	1 690 144 €	575 643 €	1 837 414 €	2 529 291 €	1 300 721 €
Impôt sur les bénéfices	59 555 €	-259 261 €	-42 453 €	55 798 €	61 521 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0€	0€	0€	0 €	0 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	209 033 €	530 052 €	643 395 €	2 146 238 €	162 879 €
Résultat distribué	0 €	348 525 €	348 525 €	348 525 €	348 525 €
3) Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	0.97 €	0.33 €	1.05 €	1.45 €	0.75 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	0.12	0.30	0.37	1.23 €	0.09 €
Dividende attribué à chaque action	0.00€	0.20€	0.20€	0.20 €	0.20 €
4) Personnel					
Effectif des salariés employés pendant l'exercice	14	19	20	19	17
Montant de la masse salariale de l'exercice	695 292 €	870 856 €	885 446 €	1 058 056 €	1 052 786 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres...)	290 284€	439 342€	411 646 €	503 584 €	512 251 €

Comptes consolidés au 31/12/2019

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

ETATS FINANCIERS

1 – BILAN CONSOLIDE

2 – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

3- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

4 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES – PART DU GROUPE

1 – REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES COMPTABLES

1.1 – REFERENTIEL COMPTABLE

1.2 – MODALITES DE CONSOLIDATION

1.3 – METHODES ET REGLES COMPTABLES

2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 – ACTIVITE

2.2– LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

2.3 – ORGANIGRAMME DU GROUPE CONSOLIDE AU 31.12.2019

2.4 – SOCIETES EXCLUES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3 – COMPARABILITE DES COMPTES

3.1 – CHANGEMENTS COMPTABLES

3.2 – VARIATIONS DE PERIMETRE

4 – NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTE 4.1 – ECARTS D'ACQUISITION POSITIFS

NOTE 4.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 4.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (*)

NOTE 4.3 BIS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CREDIT-BAIL

NOTE 4.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

NOTE 4.5 – STOCKS ET EN-COURS

NOTE 4.6 – VENTILATION DES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION PAR ECHEANCES

NOTE 4.6 BIS – DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT

NOTE 4.7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NOTE 4.8 – IMPOTS DIFFERES

NOTE 4.9 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

NOTE 4.10 – DETTES D’EXPLOITATION, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

NOTE 4.11 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 4.12 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 4.12BIS– DETAIL DU CHIFFRE D’AFFAIRES

NOTE 4.13 – DETAIL DES ACHATS ET VARIATION DE STOCK

NOTE 4.14 – DETAIL DES SERVICES EXTERIEURS

NOTE 4.15 – DETAIL DES AUTRES CHARGES EXTERNES

NOTE 4.16 – RESULTAT FINANCIER

NOTE 4.17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

NOTE 4.18 – IMPOT SUR LES RESULTATS

NOTE 4.19 – EFFECTIF MOYEN

NOTE 4.20 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

NOTE 4.21 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION, DE
DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

ETATS FINANCIERS

1 – Bilan Consolidé

Bilan actif consolidé

	Notes	Valeurs Nettes 31/12/2019	Valeurs Nettes 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition	4.1	451	470
Immobilisations incorporelles	4.2	4 306	3 438
Immobilisations corporelles	4.3	6 971	8 807
Immobilisations financières	4.4	358	367
Titres mis en équivalence			
Total de l'Actif Immobilisé		12 085	13 082
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	4.5	30	32
Créances clients et avances versées	4.6	9 329	11 937
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	5 361	6 172
Valeurs mobilières de placement		645	250
Disponibilités		14 521	15 048
Total de l'Actif Circulant		29 887	33 439
TOTAL DE L'ACTIF		41 972	46 521

en milliers d'Euros

Bilan passif consolidé

	Notes	Valeurs Nettes 31/12/2019	Valeurs Nettes 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital		4 705	4 705
Primes		1 597	1 597
Réserves		9 628	9 007
Ecart de conversion		0	1
Résultat net		133	969
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement			
Capitaux Propres –Part du Groupe		16 063	16 278
Intérêts minoritaires			0
Total Capitaux propres		16 063	16 278
Provisions pour risques et charges	4.7	129	135
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	4.9	12 299	13 748
Dettes fournisseurs et avances reçues	4.10	8 171	10 676
Autres dettes et comptes de régularisation	4.10	5 310	5 684
Total Provisions et Dettes		25 909	30 242
TOTAL DU PASSIF		41 972	46 521

en milliers d'Euros

2 – Compte de Résultat Consolidé

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		36 801	45 155
Chiffre d'affaires	4.12	34 907	44 279
<i>Dont Ventes de marchandises</i>		12 786	17 233
<i>Dont Ventes de produits</i>			
<i>Dont Prestations de services</i>		22 120	27 045
Autres produits d'exploitation		1 894	876
Charges d'exploitation		36 725	43 380
Achats et variation de stock	4.13	24 366	29 415
Services Extérieurs	4.14	2 050	2 877
Autres charges externes	4.15	2 736	3 228
Impôts, taxes et versements assimilés		606	476
Charges de personnel		4 333	4 832
Dotations aux amortissements		2 064	2 174
Autres charges d'exploitation		572	378
Résultat d'exploitation		75	1 775
Charges et produits financiers	4.16	-98	-71
Résultat courant des entreprises intégrées		-23	1 704
Charges et produits exceptionnels	4.17	-15	-488
Impôts sur les résultats	4.18	-190	229
Résultat net des entreprises intégrées		152	987
Quote-part dans les résultats des sociétés mise en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		19	19
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		133	969
Intérêts minoritaires			
Résultat net - Part du groupe		133	969
Résultat par action en €		0,0766	0,5558
Résultat dilué par action en €		0,0757	0,5443

3- Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	133	969
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
Quote part dans resultat sociétés en équivalence		
Dividendes reçus des sociétés en équivalence		
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie		
Dérive de résultat + Résultat de dilution	0	
Dotations aux Amortissements et provisions	1 713	1 733
Reprises des Amortissements et provisions	-37	-45
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Plus et moins values de cession	0	93
Impôts différés	-1	-1
Subventions virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 808	2 749
Variation des frais financiers	14	
Variation nette exploitation	456	245
Var° de stock	1	12
Var° des Créances d'exploit°	3 154	-3 233
Var° des Dettes d'exploit°	-2 699	3 467
Variation nette hors exploitation	222	-198
Var°des créances hors exploitation	254	-138
Var°des dettes hors exploitation	-63	44
Charges et produits constatés d'avance	31	-104
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	692	47
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 499	2 796
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-1 338	-1 249
Décaisst / acquisition immos corporelles	-5 746	-6 698
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	6 254	4 040
Subventions d'investissement encaissés		
Décaisst / acquisition immos financières	-1	-10
Encaisst / cession immos financières	10	8
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales		-17
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-820	-3 925
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-349	-349
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	3 000	14 500
Remboursement d'emprunts	-4 463	-6 504
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 811	7 648
VARIATION DE TRESORERIE	-132	6 519
TRESORERIE A L'OUVERTURE	15 298	8 779
TRESORERIE A LA CLOTURE	15 166	15 298

4 – Variation des Capitaux Propres Consolidés – Part du Groupe

<i>en milliers d'Euros</i>	Capital	Primes	Réserve légale	RàN	Réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Affectation du résultat 2017			0	294	637	-931	0
Dividendes versés					-349		-349
Dividendes reçus							0
Résultat 2018						969	969
Autres variations							0
Situation à la clôture 31/12/2018	4 705	1 597	471	8 401	137	969	16 278
Affectation du résultat 2018				183	786	-969	0
Dividendes versés					-349		-349
Dividendes reçus							0
Résultat 2019						133	133
Autres variations							0
Situation à la clôture 31/12/2019	4 705	1 597	471	8 583	574	133	16 063

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1 – Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles comptables

1.1 – Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe UCAR ont été établis en conformité avec les principes français prévus par les dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 22 juin 1999, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales (modifié par les règlements CRC n°2002-10, n°2002-12, n°2004-03, n°2004-06, n°2004-14 et n°2005-10).

1.2 – Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2019. Toutes les participations significatives dans lesquelles UCAR assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune autre méthode n'est utilisée.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidant les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidant et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits 'intérêts minoritaires' ;
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Règlement n°2015-07 applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/16, conduit à ne plus amortir de façon systématique les écarts d'acquisition. Cependant, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation antérieurement déterminées pour tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan consolidé à la clôture de l'exercice 2015 (option de 1ère application). Pour les écarts d'acquisition amortis, le Groupe procède à un test de dépréciation en cas d'identification de pertes de valeur. A compter du 01/01/16, le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, des nouveaux écarts d'acquisition positifs. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du groupe, l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis a été réalisée. Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation de l'entreprise.

Jusqu'au 31 décembre 2010, les écarts d'acquisition positifs étaient amortis sur une durée de 10 ans. Compte tenu des tests de valeur réalisés (valeurs consolidées inférieures aux valeurs de marché), le groupe a décidé d'amortir les écarts d'acquisition sur une durée de 40 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et sont repris sur une durée n'excédant pas 5 ans.

Elimination des opérations intra-groupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre les sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Date de clôture

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 Décembre 2019, d'une durée de 12 mois.

1.3 – Méthodes et règles comptables

Les principes et méthodes appliqués par le groupe UCAR sont les suivants :

1.3.1 - Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement

Les frais d'établissement comprennent notamment les frais engagés pour développer de nouvelles activités.

Ecart d'évaluation

Lors de l'acquisition des fonds de commerce de location courte durée appartenant aux sociétés AUTOP et SDL, une partie du prix payé avait été affectée aux éléments incorporels afin de tenir compte du niveau de rentabilité constaté sur certaines succursales (le reliquat pour la part non affectée en écart d'acquisition). Au 31/12/2019, l'actif incorporel résiduel reconnu en fonds de commerce s'élève à 244 K€.

Les fonds revalorisés font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont composées :

- du logo,
- de sites Internet,
- de noms de domaines,
- de logiciels,
- des frais de mise en place d'une nouvelle base de données.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logo	Linéaire	10 ans
Sites Internet	Linéaire	3 ans
Noms de domaine	Non amorti	
Logiciels	Linéaire	1 an, 3 ans, 5 ans ou 7 ans suivant valeurs
Base de données	Linéaire	5 ans, ou 3 ans si dévelop. complémentaires
Redevance	Linéaire	1 an

Dépréciation des immobilisations incorporelles

A chaque clôture, l'entreprise s'assure qu'il n'existe pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'un actif a perdu de la valeur. Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable constitue le montant de la dépréciation au titre de la période.

1.3.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Matériel industriel	Linéaire	4 ans
Outillage industriel	Linéaire	4 ans
Installations et agencements	Linéaire	10 ans ¹
Matériel de transport ²	Linéaire	Entre 6 mois et 24 mois suivant protocoles constructeurs et véhicules
Matériel de bureau neuf	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau d'occasion	Linéaire	1 an
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

¹ Certains agencements dont la durée d'utilisation est réduite font l'objet d'un amortissement limité entre 2 et 4 ans.

² Le matériel de transport utilisé dans le cadre de l'activité d'UCAR DEVELOPPEMENT est amorti selon les règles retenues dans les protocoles signés avec les fournisseurs de véhicules (constructeurs, importateurs et concessionnaires), ou à défaut en fonction de la durée d'utilisation effective. Amortissements entre 6 mois et 24 mois suivant protocoles constructeurs et véhicules.

1.3.3 - Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif, selon les modalités d'une acquisition pour la valeur d'origine au contrat.

Les biens concernés sont amortis sur des durées identiques à celles retenues pour les immobilisations détenues en pleine propriété ; l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Les locations financières contractées dans le cadre du financement des véhicules par la société UCAR DEVELOPPEMENT destinées à la location courte durée ne font pas l'objet de retraitement.

1.3.4 – Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2019 compte tenu des valeurs réelles estimées.

1.3.5 – Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO). Une dépréciation des stocks est effectuée lorsque cela s'avère nécessaire.

Le stock de marchandises détenu par le groupe est majoritairement constitué par le stock de carburant détenu au 31 décembre 2019.

1.3.6 – Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2019, le passage en pertes de créances anciennes et irrécouvrables a constitué une charge de 96 K€. Au 31 décembre 2018, cette charge s'élevait à 278 K€. L'essentiel de ces montants faisaient l'objet d'une dépréciation qui a été reprise concomitamment.

1.3.7 – Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Elles sont notamment constituées de SICAV monétaires, ou de certificats de dépôt ou de comptes à terme.

Depuis sa cotation sur le marché Euronext Growth, la société s'est dotée d'un contrat de liquidité.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse est inférieur à la valeur d'achat. De plus, afin d'accompagner son plan de développement, d'intéresser et de fidéliser ses principaux managers et attirer de nouveaux talents, le Groupe a procédé le 24 juin 2019 au rachat de 415 K€ de ses actions propres en vue de mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites à ses principaux managers.

1.3.8 – Engagements de retraite et prestations assimilées

Conformément aux retraitements optionnels considérés comme préférentiels par le règlement 99-02, les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite ont été pris en compte dans les comptes consolidés.

Il est rappelé que les sociétés consolidées relevant de la convention collective de l'automobile prennent déjà en compte dans leur résultat individuel les indemnités de fin de carrière, ces dernières étant versées trimestriellement à la caisse de retraite. En conséquence, les sociétés sont assurées pour l'IFC à IRP Auto et aucune provision n'est plus nécessaire. Les sociétés concernées sont NOUVELLE DE L'ESTEY, UCAR LOCATION, UCAR FLEET, UCAR DEVELOPPEMENT, UCAR PARTENAIRES, UCAR ACADEMY, DE L'ESTEY RENT SERVICES et UCAR SA.

Pour SS2A COURTAGE les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite ont été comptabilisés en provision pour risques et charges pour un montant net de 11 K€.

1.3.9 – Impôts exigibles et différés

Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéfices.

Les impôts différés sont calculés sur les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux. La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale. A ce titre un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le Groupe, UCAR SA étant la tête de groupe.

Les impôts différés actifs nets des passifs ne sont pas constatés dès lors que le groupe n'a pas l'assurance raisonnable de les récupérer.

Un état détaillé des impôts différés d'actifs est présenté en note 4.8.

Les actifs d'impôt différé activés en consolidation au titre des déficits fiscaux sont au 31 décembre 2019 de 353 K€.

La quasi-totalité des impôts différés concerne l'activation des déficits fiscaux. Pour ces impôts différés, le taux d'IS utilisé est de 26,5%.

1.3.10 – Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de l'activité normale du groupe UCAR, des litiges pourraient naître avec des tiers et des procédures pourraient être engagées.

Des provisions pour risques et charges seraient alors enregistrées dans les comptes dès que les effets de ces litiges et procédures pourraient être estimés.

Ces provisions seraient déterminées au cas par cas en fonction de l'appréciation prudente des risques attachés à chaque dossier.

Au 31 décembre 2019 le montant des provisions pour litiges figurant au passif est de 129 K€.

1.3.11 – Mode de reconnaissance du chiffre d'affaires

En fonction de la nature des revenus, les faits générateurs de comptabilisation du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Location de voitures : facturation de la prestation lors de la restitution du véhicule.
- Revenus franchisés : les redevances sont facturées mensuellement sur la base du chiffre d'affaires des franchisés ; les droits d'entrée et la formation sont enregistrés lors de la signature des engagements.
- Assurances : les produits sont constatés à chaque appel de prime.
- Vente de véhicules : le chiffre d'affaires est enregistré lors de leur livraison.
- Autres prestations : application des clauses contractuelles.

1.3.12 – Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

C'est pourquoi dans les comptes sociaux et consolidés ont été reclassés en chiffres d'affaires et en achats de marchandises les ventes et achats de véhicules immobilisés réalisés par UCAR DEVELOPPEMENT.

1.3.13 – Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Concomitamment à la mise en bourse, en 2011, puis en octobre 2014 puis juin 2015, des BSPCE ont été attribués, et leur nombre total actuel est de 20 400. Le résultat dilué par action est donc égal à 0.0757 euros au 31 décembre 2019.

1.3.14 – Frais de remise en état et kilomètres supplémentaires

Dans le cadre de l'engagement de reprise des véhicules en location, les constructeurs peuvent facturer à la société UCAR DEVELOPPEMENT des frais de remise en état et des kilomètres supplémentaires. Le montant de ces frais est aléatoire et dépend de l'appréciation de l'état du véhicule. Ces frais sont comptabilisés dans les comptes de la société UCAR DEVELOPPEMENT lors de la restitution des véhicules et ne font pas l'objet de provision.

1.3.15 – Honoraires CAC

Le montant des honoraires comptabilisés dans les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2019 au titre du contrôle légal s'élève à 106 K€.

2 – Périmètre de consolidation

2.1 – Activité

Fondé en 2000, UCAR est un spécialiste de la location courte durée de véhicules et de la mobilité, à marque UCAR comme en marque blanche, positionné pour répondre aux nouveaux modes de consommation de l'automobile. Face à l'évolution des modes de vie urbains, à la baisse du pouvoir d'achat, et à une prise de conscience écologique croissante, l'offre innovante d'UCAR est basée sur :

- Des tarifs transparents et des prix bas toute l'année au travers de réseaux de proximité.
- Une offre digitale originale permettant au plus grand nombre d'accéder à des véhicules neufs grâce aux revenus du partage.

L'organisation d'UCAR est basée sur :

- **Des réseaux de distribution** diversifiés et dynamiques orientés vers la satisfaction du client avec 386 agences réparties sur le territoire national :
 - Succursales
 - Franchisés (Exclusives et Non Exclusives)
 - Agences Ucar Pros (Activités complémentaires de location pour les concessionnaires et distributeurs automobiles)
 - Marques Blanches (programme de location pour les constructeurs automobiles et leurs réseaux de distribution)
 - Grands Comptes (Assistants, Assureurs et Loueurs longue durée)
 - Internet (réservation de location de véhicules sur internet / site ucar.fr)
 - Call Center
- **Des fonctions support** qui fournissent aux réseaux les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement :
 - Centrale d'achat (négociation et gestion d'achats groupés de véhicules et de lignes de financements des véhicules pour les franchisés et succursales à marque Ucar ainsi que proposition et offres de LOA aux particuliers)
 - Cabinet de courtage en assurances (fourniture de produits d'assurances spécifiques à la location de véhicules pour l'ensemble des réseaux)
 - Système d'information et supports digitaux
 - Formation des franchisés et des agents de location
- **Des services centraux** qui fixent le cap et contrôlent le bon développement du Groupe :
 - Stratégie et communication
 - Développement
 - Administration et Finance

L'ensemble du chiffre d'affaires consolidé est entièrement réalisé sur le territoire français.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

A fin décembre 2019, le Groupe comptait 386 agences contre 471 agences au 31 décembre 2018.

La fin de contrat avec PSA s'est traduite par la perte de 216 agences Rent au 1^{er} janvier 2019, dont plus de la moitié a été compensée par l'ouverture de 131 points de location en 2019.

Le résultat d'exploitation est impacté par 800 K€ de charges liées aux efforts réalisés par le groupe sur l'année 2019 afin d'accélérer sa transformation et d'assurer la mise en place de ses nouvelles offres d'autopartage. Ces investissements ont principalement porté sur le renforcement des équipes digitales, le développement des plateformes technologiques et de la marque.

Le résultat d'exploitation 2019 est également impacté par la perte au 01/01/2019 de 216 agences rent PSA (Opel rent, Citroën & DS rent).

L'impôt Société 2019 intègre un crédit d'impôt recherche de 185 K€.

Transformation en SAS en novembre 2019 d'UCAR FLEET SARL, de SS2A COURTAGE SARL et d'UCAR PARTENAIRES SARL.

Rachat de 415 K€ d'actions propres en vue de les distribuer aux salariés sous forme de plan d'attribution d'actions gratuites.

UCAR promeut l'accès à un véhicule neuf, moins polluant et accessible au plus grand nombre

L'offre UCAR se diversifie et s'appuie désormais sur 3 piliers : LOUER / ACHETER / PARTAGER

Après des débuts prometteurs dans l'autopartage grâce à l'offre de mise en pension de véhicules de particuliers, permettant à des propriétaires de confier leur voiture à des agences du réseau UCAR afin que ces dernières les mettent en location, en 2019, UCAR a franchi une étape décisive en ouvrant l'accès à la propriété d'une voiture neuve et propre accessible à tous.

UCAR propose désormais une offre de véhicules en LOA qui, associée à la prime au partage UCAR et aux revenus du partage, permet à ses clients d'optimiser leur budget automobile. Grâce au partage, ce budget est réduit de 50 % à partir de 4 jours de location par mois, le propriétaire pouvant même rentabiliser son véhicule au-delà de sept à onze jours de partage par mois.

Ainsi, UCAR répond, de façon concrète, aux trois enjeux majeurs de nos sociétés :

Environnementaux

- En divisant par deux la pollution automobile, en permettant à tous de rouler dans des voitures neuves
- En réduisant la place prise par l'automobile sur l'espace public et la voirie

Economiques

- En augmentant le pouvoir d'achat des automobilistes en divisant par deux le budget automobile des ménages
- En faisant de la voiture un actif productif, sans aucun effort de la collectivité

Sociaux

- En offrant des solutions de mobilité à des populations isolées
- En créant de l'emploi et du lien social

Tous les détails de l'offre sont disponibles sur le site <https://ucar2share.com>.

Nouvel accord commercial avec le Groupe PSA

Au deuxième semestre 2019, le Groupe UCAR a annoncé la signature d'un accord commercial sur l'activité B2B avec le Groupe PSA et son service Free2Move Rent.

Ainsi les 400 agences de location courte durée Free2Move Rent du réseau PSA (anciennement Peugeot Rent, Citroën Rent, Opel Rent et DS Rent) se verront offrir la possibilité de rejoindre en 2020 le programme Grands Comptes d'UCAR.

UCAR sera ainsi en mesure d'offrir rapidement à ses clients grands comptes l'un des plus grands réseaux de location en France.

Partenariat avec BMW France

Au deuxième semestre 2019, le Groupe UCAR a annoncé la signature d'un partenariat avec BMW France pour développer son offre de location courte durée sur le territoire national.

Début 2020, UCAR mettra en place l'offre de location courte durée sur 5 sites pilotes. A l'issue de cette phase pilote, le déploiement sera étendu à l'ensemble du réseau BMW et MINI en France.

2.2- Liste des sociétés consolidées

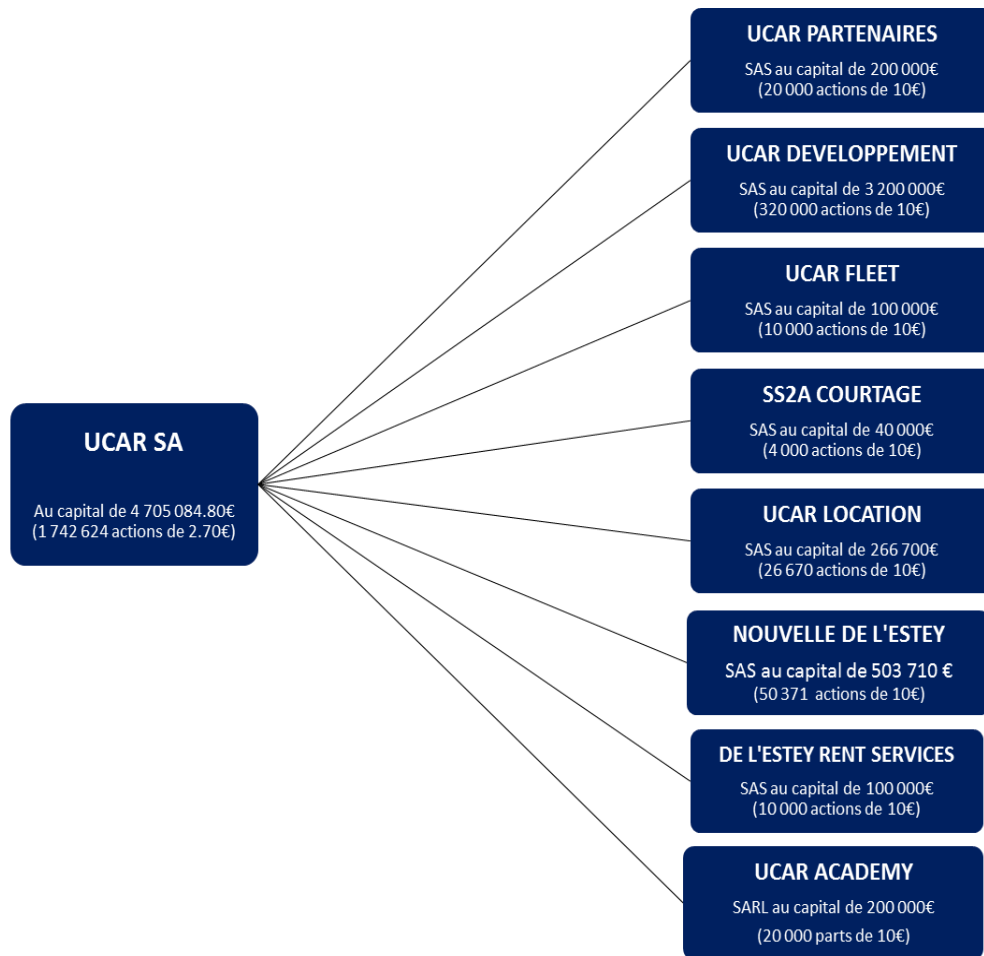
Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous.

Sociétés	2019			2018		
	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation (1)	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation (1)
SA UCAR	100	100	Mère	100	100	Mère
SAS UCAR LOCATION	100	100	IG	100	100	IG
SAS SS2A COURTAGES	100	100	IG	100	100	IG
SAS UCAR FLEET	100	100	IG	100	100	IG
SAS UCAR DEVELOPPEMENT	100	100	IG	100	100	IG
SAS NOUVELLE DE L'ESTEY	100	100	IG	100	100	IG
SAS UCAR PARTENAIRES	100	100	IG	100	100	IG
SARL UCAR ACADEMY	100	100	IG	100	100	IG
SAS DE L'ESTEY RENT SERVICES	100	100	IG	100	100	IG
UCAR ASIA PTE. LTD*.	NA	NA	NA	100	100	IG

(1) IG : Intégration globale

*Ucar ASIA fermée au 1^{er} trimestre 2019

1.3 – Organigramme du groupe consolidé au 31.12.2019



2.4 – Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés HI TECH SAS, VEHITEL, AUTO MARCHE DE L'EST et LIBRE VOITURE sont exclues du périmètre de consolidation, car la société UCAR ne dispose, directement ou indirectement, que d'une fraction égale respectivement à 15 %, 7,1% et 10 % et 25% des droits de vote de ces sociétés.

3 – Comparabilité des comptes

3.1 – Changements comptables

Néant.

3.2 – Variations de périmètre

Fermeture UCAR ASIA au 1^{er} trimestre 2019

4 – Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 4.1 – Ecart d'acquisition positifs

	Valeurs au 31/12/2018	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Valeurs au 31/12/2019
UCAR LOCATION	174				174
UCAR DEVELOPPEMENT	619				619
SS2A COURTAGE	35				35
TOTAL VALEURS BRUTES	828	0	0	0	828
UCAR LOCATION	64	4			68
UCAR DEVELOPPEMENT	270	12			282
SS2A COURTAGE	24	3			28
TOTAL AMORTISSEMENTS	358	19	0	0	377
UCAR LOCATION	110	-4			106
UCAR DEVELOPPEMENT	349	-12			338
SS2A COURTAGE	10	-3			7
TOTAL VALEURS NETTES	470	-19	0	0	451

Ecart d'acquisition de la société UCAR DEVELOPPEMENT

Lors de l'acquisition des titres de la société UCAR DEVELOPPEMENT, des écarts d'acquisition positifs de 496 K€ ont été constatés.

L'écart d'acquisition du 15 septembre 2000 d'un montant de 5 K€ a été amorti sur une durée de 10 ans, à compter de cette date.

L'écart d'acquisition du 1er septembre 2008 d'un montant de 491 K€ est amorti sur une durée de 40 ans, à compter de cette date.

Ecart d'acquisition de la société PROMOCAR

Lors de l'acquisition des titres de la société PROMOCAR, des écarts d'acquisition positifs de 124 K€ ont été constatés.

L'écart d'acquisition du 18 septembre 2000 d'un montant de 37 K€ a été amorti sur une durée de 10 ans, à compter de cette date.

L'écart d'acquisition du 1er septembre 2008 d'un montant de 87 K€ est amorti sur une durée de 40 ans, à compter de cette date.

Suite à la transmission universelle de patrimoine de PROMOCAR avec UCAR DEVELOPPEMENT, l'écart d'acquisition de la société PROMOCAR est désormais inclus dans celui de la société UCAR DEVELOPPEMENT.

Ecart d'acquisition de la société UCAR LOCATION

Lors de l'acquisition de 10 % des titres de la société UCAR LOCATION, un écart d'acquisition positif de 174 K€ a été constaté.

L'écart d'acquisition est amorti sur une durée de 40 ans, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le changement de la durée d'amortissement des écarts acquis depuis 2008, de 10 à 40 ans, a été réalisé en 2011.

Ecart d'acquisition de la société SS2A COURTAGE

En 2012 a été constaté un écart sur l'acquisition de 5% des titres de SS2A COURTAGE de 35 K€, qui est amorti sur 10 ans.

Note 4.2 - Immobilisations incorporelles

	31/12/2018	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2019
Valeurs brutes						
Frais d'établissement	1 611	129				1 740
Concessions, brevets, licences	2 167	1 131			1	3 299
Fonds de commerce	322					322
Autres immobilisations incorp.	1 122	10				1 132
Immobilisations incorp. en cours	1 721	716	647			1 790
Avances et acomptes versés	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	6 943					8 283
Amortissements						
Frais d'établissement	1 281	182				1 462
Concessions, brevets, licences	1 245	247				1 493
Fonds de commerce	12					12
Autres immobilisations incorp.	965	44				1 009
TOTAL AMORTISSEMENTS	3 506					3 976
Valeurs nettes						
Frais d'établissement	330	-53	0		0	277
Concessions, brevets, licences	922	884	0		1	1 806
Fonds de commerce	310	0	0		0	310
Autres immobilisations incorp.	157	-34	0		0	123
Immobilisations incorp. en cours	1 721	716	647		0	1 790
Avances et acomptes versés	0	0	0		0	0
TOTAL VALEURS NETTES	3 438	1 513	647	0	1	4 306

Note 4.3 - Immobilisations corporelles (*)

	31/12/2018	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2019
Valeurs brutes						
Terrains *	0					0
Constructions *	91					91
Installations techniques, mat. et outillages ind.	31					31
Autres immobilisations corp.*	11 009	5 611	7 190			9 429
Immobilisations corp. en cours	0					0
Avances et acomptes versés	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	11 131					9 552
Amortissements						
Constructions	87	4				91
Installations techniques, mat. et outillages ind.	32					32
Autres immobilisations corp.	2 206	1 188	936			2 458
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 325					2 581
Valeurs nettes						
Terrains	0	0	0			0
Constructions	4	-4	0		0	0
Installations techniques, mat. et outillages ind.	0	0	0			0
Autres immobilisations corp.	8 803	4 423	6 254		0	6 971
Immobilisations corp. en cours	0	0	0			0
Avances et acomptes versés	0	0	0			0
TOTAL VALEURS NETTES	8 807	4 419	6 254	0	0	6 971

(*) Inclut les retraitements des contrats en crédit-bail et de location financière, détaillés ci-dessous.

Les Autres immobilisations corporelles comprennent, entre autres, la partie immobilisée correspondant aux achats de la flotte de véhicules d'Ucar Développement, achats financés sous forme d'emprunts.

Note 4.3 bis - Immobilisations corporelles en Crédit-bail

	31/12/2018	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2019
Valeurs brutes						
Terrains	0					0
Constructions	0					0
Installations techniques, mat. et outillages ind.	0					0
Autres immobilisations corp.	156					156
TOTAL VALEURS BRUTES	156					156
Amortissements						
Constructions	0					0
Installations techniques, mat. et outillages ind.	0					0
Autres immobilisations corp.	156					156
TOTAL AMORTISSEMENTS	156					156
Valeurs nettes						
Terrains	0	0	0			0
Constructions	0	0	0			0
Installations techniques, mat. et outillages ind.	0	0	0			0
Autres immobilisations corp.	0	0	0			0
TOTAL VALEURS NETTES	0	0	0	0	0	0

Note 4.4 - Immobilisations financières

	31/12/2018	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2019
Valeurs brutes						
Titres de participation (*)	112					112
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres immobilisations financières (**)	254	1	10			245
Titres mis en équivalence	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	367					358
Provisions pour dépréciation						
Titres de participation (*)						
Créances rattachées à des participations						
Autres immobilisations financières						
Titres mis en équivalence						
TOTAL AMORTISSEMENTS	0					0
Valeurs nettes						
Titres de participation (*)	112	0	0			112
Créances rattachées à des participations	0	0	0			0
Autres immobilisations financières	254	1	10			245
Titres mis en équivalence	0					0
TOTAL VALEURS NETTES	367	1	10	0	0	358

(*) Les titres de participation des sociétés non consolidées concernent HITECH SAS, VEHITEL, AUTO MARCHE DE L'EST et LIBRE VOITURE.

(**) Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautionnements versés.

Note 4.5 – Stocks et en-cours

	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes 31/12/2019	Valeurs Nettes 31/12/2018
Matières premières				
En-cours				
Produits finis				
Marchandises	30	0	30	32
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	30	0	30	32

Note 4.6 – Ventilation des Créances et comptes de régularisation par échéances

	A Moins de 1 an	A Plus de 1 an	Valeurs brutes 31/12/2019	Valeurs brutes 31/12/2018
Avances et acomptes versés			0	0
Clients et comptes rattachés	10 255		10 255	12 742
Créances sociales	8		8	11
Créances fiscales	4 192		4 192	4 653
Comptes courants débiteurs			0	0
Débiteurs divers	491		491	833
Charges constatées d'avance (*)	297		297	302
Impôt différé actif	374		374	373
TOTAL CREANCES	15 616	0	15 616	18 915

(*) Concerne exclusivement des charges d'exploitation.

Note 4.6 bis – Dépréciation de l'actif circulant

	31/12/2018	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	805	370	249			926
Valeurs Mobilières	47	26	12			61
TOTAL	853	396	261	0	0	987

Note 4.7 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2018	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2019
Indemnités de fin de carrière	9	2				10
Litiges	0					0
Autres provisions	126	30	37			119
Ecart d'acquisition négatifs	0					0
TOTAL	135	32	37	0	0	129

Les autres provisions sont constituées principalement de provisions pour risque prud'hommes.

Note 4.8 – Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2019, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Impôts différés actif	374	373	2
Impôts différés passif	0	0	0
Réserves consolidées	0	0	0
Résultat consolidé	-1	1	-2

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

	31/12/2018	Impact réserves	Impact résultat	31/12/2019
Impôt différé Actif				
Organic	0		0	0
Effort Construction	1		-1	0
Déficits reportables	369		1	371
Ecart sur OPCVM et autres	0		0	0
Indemnités de fin de carrière	2		0	3
Contrats de location financement	0		0	0
Harmonisation des amortissements	0		0	0
Compensation IDA / IDP	0		0	0
TOTAL	373	0	1	374

	31/12/2018	Impact réserves	Impact résultat	31/12/2019
Impôt différé Passif				
Contrats de location financement	0		0	0
Harmonisation des amortissements			0	
Compensation IDA / IDP	0		0	0
TOTAL	0	0	0	0

Note 4.9 – Emprunts et dettes financières diverses

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeurs au 31/12/2019	Valeurs au 31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles				0	0
Autres emprunts obligataires				0	0
Emprunts auprès des éts de crédit (*)	9 607	2 627		12 234	13 748
Comptes courants créditeurs				0	0
Dettes financières diverses	66			66	0
Dettes financières Crédit-bail				0	0
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	9 672	2 627	0	12 299	13 748

(*) Détail des emprunts auprès des établissements de crédit :

- lignes de financement HSBC pour 205 K€
- lignes de financement Palatine pour 3 253 K€
- lignes de financement LCL pour 6 000 K€ pour les achats de véhicules pour la flotte louée
- lignes de financement Crédit Agricole pour 2 776 K€ pour les achats de véhicules pour la flotte louée
- concours bancaires divers pour 66 K€

Le remboursement des emprunts pour les véhicules de la flotte seront couverts par la revente de ces véhicules aux constructeurs automobiles suivant un prix de rachat buy back d'ores et déjà convenu.

Les emprunts et dettes financières sont tous libellés en euros.

Note 4.10 – Dettes d'exploitation, autres dettes et comptes de régularisation

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeurs au 31/12/2019	Valeurs au 31/12/2018
Fournisseurs et comptes rattachés	7 125			7 125	9 721
Avances et acomptes reçus	1 046			1 046	955
Dettes sociales	699			699	788
Dettes fiscales	2 738			2 738	2 852
Fournisseurs d'immobilisations	1 798			1 798	1 932
Dettes diverses	33			33	97
Produits constatés d'avance	42			42	14
TOTAL AUTRES PASSIFS	13 481	0	0	13 481	16 360

Note 4.11 – Engagements hors bilan

1 – Engagements donnés

- Caution au profit des organismes financeurs du parc de véhicules

En garantie des engagements de la société UCAR DEVELOPPEMENT au titre du financement de véhicules dans la limite de 13,5 millions d'euros pour une durée pouvant aller jusqu'à 48 mois à compter de la mise en place de chaque tranche de financement.

Au 31 décembre 2019 le montant des engagements en cours s'élève à 9,5 M€.

- Caution solidaire d'Ucar SA à De L'Estey Rent Services au profit de BMW France

En garantie de tous les engagements de la société DE L'ESTEY RENT SERVICES (filiale à 100% d'UCAR SA), au titre du contrat en marque blanche signé le 18 décembre 2019 avec BMW France.

2 – Engagements reçus

Le groupe bénéficie de la part de ses fournisseurs (constructeurs, importateurs, concessionnaires) d'engagements de reprises portant sur les véhicules immobilisés et exploités dans le cadre des activités de location. Au 31 décembre 2019, le montant de ces engagements s'élevait à 8,6 millions d'euros hors taxes.

Note 4.12 – Information sectorielle

KEUR	Période	Location succursales	Services aux réseaux	Digital	Autres (Holding)	Total
Chiffre d'affaires	Exercice 2019	3 231	19 378	12 170	127	34 907
Chiffre d'affaires	Exercice 2018	3 373	27 031	13 645	230	44 279
Chiffre d'affaires	Exercice 2017	4 085	20 594	10 700	235	35 615
Immobilisations	Exercice 2019	7 381	403	3 413	531	11 728
Immobilisations	Exercice 2018	9 209	588	2 414	504	12 715
Immobilisations	Exercice 2017	7 030	518	1 460	751	9 760
Résultat d'exploitation	Exercice 2019	-289	861	-295	-201	75
Résultat d'exploitation	Exercice 2018	-49	1 566	535	-278	1 775
Résultat d'exploitation	Exercice 2017	-570	2 145	463	-353	1 685

L'activité de location succursales a connu une baisse en 2019 du fait de l'impact de la cession et de la fermeture de la succursale de Lille mi 2018. Le chiffre d'affaires location succursales à périmètre constant pour les succursales restantes ayant été globalement stable à -1,2%.

L'activité services aux réseaux a connu une baisse en 2019 du fait de l'impact cumulé de la baisse de des ventes et des approvisionnements de véhicules effectués en 2019 auprès du réseau franchisé pour 4,4 M€ et de l'impact de la fin du partenariat avec Opel, DS et Citroën le 01/01/2019 pour 2,6 M€.

L'activité digitale a elle aussi été impactée par la fin du partenariat avec Opel, DS et Citroën le 01/01/2019 avec un impact négatif de 3 M€ sur les volumes traités avec les grands comptes (assureurs, assureurs et loueurs longue durée).

Note 4.12bis– Détail du chiffre d'affaires

	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises (*)	12 786	17 233
Ventes de produits		
Prestations de services	22 120	27 045
<i>Dont Locations de véhicules</i>	15 294	16 966
<i>Dont Revenus des franchises</i>	1 869	1 990
<i>Dont Revenus Activité Assurance</i>	2 269	2 961
<i>Dont Revenus Partnerships</i>	2 074	4 108
<i>Dont Revenues Centrale d'Achats</i>	457	770
<i>Dont Autres</i>	157	250
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	34 907	44 279

(*) Ventes de véhicules directement liées à la gestion du parc locatif.

Chiffre d'affaires exclusivement réalisé en France.

Note 4.13 – Détail des achats et variation de stock

	31/12/2019	31/12/2018
<i>Achats de sous-traitance</i>	11 125	12 381
<i>Achats non stockés, matériel et fournitures</i>	53	101
<i>Achats de marchandises (*)</i>	13 187	16 929
<i>Variation stocks de marchandises</i>	1	4
TOTAL ACHATS ET VARIATION DE STOCK	24 366	29 415

(*) Achats de véhicules directement liés à la gestion du parc locatif.

Note 4.14 – Détail des services extérieurs

	31/12/2019	31/12/2018
<i>Locations et charges locatives</i>	1 017	1 720
<i>Entretien et réparations</i>	656	667
<i>Primes d'Assurance</i>	263	330
<i>Autres services extérieurs</i>	113	160
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	2 050	2 877

Note 4.15 – Détail des autres charges externes

	31/12/2019	31/12/2018
<i>Honoraires et personnel extérieur</i>	358	305
<i>Publicité</i>	598	834
<i>Autres charges externes</i>	1 780	2 089
TOTAL AUTRES CHARGES EXTERNES	2 736	3 228

Note 4.16 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers		
Reprise prov. et amort. financiers	12	12
Autres produits de participation	15	13
Revenus des autres créances et VMP	1	
Gains de change	0	
Produits nets sur cession de VMP	1	
Autres produits financiers	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	28	26
Charges financières		
Dotation aux amortissements et provisions	26	42
Intérêts et charges financiers	90	51
Pertes de change	0	0
Charges nettes sur cession de VMP	10	3
Autres charges financières		0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	126	97
RESULTAT FINANCIER	-98	-71

Note 4.17 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur op. de gestion	2	22
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs	39	
Produits exceptionnels sur op. en capital		0
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs (*)</i>		0
Autres produits exceptionnels	300	200
Reprises de provisions & transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	340	222
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	40	562
<i>Dont créances irrécouvrables</i>		
Charges exceptionnelles sur ex. antérieurs	63	35
Charges exceptionnelles sur op. en capital		93
<i>Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs (*)</i>		93
Autres charges exceptionnelles	252	20
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	356	709
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15	-488

Note 4.18 – Impôt sur les résultats

Ventilation Impôt exigible – Impôt différé

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt exigible	-189	230
Impôt différé	-1	-1
TOTAL	-190	229

Preuve d'Impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté s'analyse comme suit :

Rationalisation de l'impôt	31/12/2019	31/12/2018
Impôt sur les résultats fiscaux	-189	230
Impôt différé	-1	-1
<i>Charge d'impôt sur les résultats consolidés</i>	<i>-190</i>	<i>229</i>
Résultat net de l'ensemble consolidé	133	969
Amort. et reprises des Ecart d'acquisition	19	19
Impôt sur les résultats		
<i>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</i>	<i>-38</i>	<i>1 217</i>
<i>Charge d'impôt théorique (28% jusqu'à 500 K€ puis 31%)</i>	<i>-11</i>	<i>379</i>
DIFFERENCE D'IMPOT	-180	-150

Analyse de la différence d'impôt	Charges	Produits
Effets des changements de taux	-20	
Effets des différences permanentes (dont CICE)	31	
Crédit d'impôt		191
TOTAL	11	191
DIFFERENCE NETTE		180

La ligne crédit d'impôt consiste en 185 K€ de crédit impôt recherche au titre des années 2018 et 2019 et 6 K€ au titre du Crédit Impôt Famille.

Note 4.19 – Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les sociétés intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Ingénieurs et cadres	34	45
Agents de maîtrise	17	14
Employés et techniciens	23	20
Ouvriers et apprentis	2	7
TOTAL	76	86

Note 4.20 – Evènements post-clôture

La crise sanitaire liée au COVID 19 débutée en mars 2020 n'est pas considérée comme ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture.

Elle n'a donc eu aucun impact dans les comptes au 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du 16 mars 2020 portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, paru au Journal Officiel du 17 mars 2020, le Groupe maintiendra, autant que possible, les agences de location de voitures du réseau UCAR ouvertes sur le deuxième trimestre 2020, dans le respect des mesures « barrières » préconisées, et sauf dispositions ultérieures contraires.

Dans ce cadre, et face à l'incertitude quant à la durée de cette crise et des mesures associées, il est très difficile pour le Groupe de mesurer avec précision l'impact de cette crise sanitaire sans précédent. Néanmoins il est indéniable que celle-ci impactera négativement les activités du Groupe en 2020 et ainsi ses principaux agrégats financiers 2020.

Dans ce contexte et dans l'intérêt de tous, le Groupe a trois priorités absolues, à savoir :

1. Préserver la santé et la sécurité de chacun de ses salariés, de ses franchisés et de ses clients.
2. Se mettre au service de l'utilité publique tel que prévu par le Gouvernement.
3. Préserver l'équilibre économique et financier de l'entreprise.

Note 4.21 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 juin 2015, M. Puerto-Salavert bénéficie d'une rémunération de 48 000 € par an.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 20 juin 2019 a décidé d'allouer une somme globale de 30 000 euros aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à titre de rémunérations pour l'exercice 2019 à raison de leurs fonctions. Ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie.

La Société de l'Estey, dont M. Puerto-Salavert est le président, a signé avec UCAR une convention d'animation en date du 18 juin 2015 et modifiée par avenants en date du 11 octobre 2016 et 15 juin 2017. Le montant annuel des prestations est fixé à 300 K€, ainsi que cela est rappelé dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Poulin Retout et Associés

160 rue Montmartre
75002 Paris
France

UCAR S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2019
UCAR S.A.
10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne Billancourt
Ce rapport contient 42 pages

UCAR S.A.

Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne Billancourt
Capital social : €4.705.085

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UCAR S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion arrêté le 28 avril 2020 du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 28 avril 2020

Paris, le 28 avril 2020

KPGM S.A.

Poulin Retout et Associés



Aurélie Lalanne
Associée

Hubert Poulin
Associé

Comptes sociaux UCAR SA au 31/12/2019

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS

1 – BILAN

2- COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

ETAT DES IMMOBILISATIONS :

ETAT DES PROVISIONS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2019

ETAT DES CREANCES

ETAT DES DETTES

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

CHARGES A PAYER

PRODUITS A RECEVOIR

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

ENGAGEMENTS

HONORAIRES CAC

EFFECTIF MOYEN

EVENEMENTS POST CLOTURE

REMUNERATION ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE
DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

ETATS FINANCIERS

1 – Bilan

Bilan actif au 31/12/2019

	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANTS NETS N	MONTANTS N-1
Frais d'établissement	1 388 266	1 376 656	11 610	144 537
Frais de développement			0	0
Concessions, brevets et droits simil.	494 415	109 138	385 276	335 651
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances et acomptes sur immob. incorporelles				
IMMO. INCORPORELLES	1 882 681	1 485 795	396 886	480 188
Terrains				
Constructions				
Installations techniques				
Autres immobilisations corporelles	399 869	265 780	134 089	152 820
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMO. CORPORELLES	399 869	265 780	134 089	152 820
Autres participations	7 090 138	2 807 930	4 282 208	5 482 209
Créances ratt. part.				
Actifs financiers				
Autres immos. financières	127 840		127 840	129 800
IMMO. FINANCIERES	7 217 978	2 807 930	4 410 048	5 612 009
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 500 528	4 559 504	4 941 023	6 245 017
Stocks Matières Premières				
Stocks d'encours				
Stocks de pdts interm.& finis				
Stocks de marchandises				
STOCKS	0	0	0	0
Avances et acomptes versés			0	0
Clients et comptes rattachés	4 577 717		4 577 717	3 592 723
Autres créances	6 635 634		6 635 634	6 032 959
CREANCES	11 213 350	0	11 213 350	9 625 683
Valeurs mobilières	0	0	0	0
VMP / Actions propres	706 623	61 464	645 159	250 032
Disponibilités	5 478 335		5 478 335	4 020 811
Instruments financiers				
TRESORERIE	6 184 957	61 464	6 123 494	4 270 842
Charges constatées d'avance	136 275		136 275	195 287
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 534 582	61 464	17 473 118	14 091 812
TOTAL ACTIF	27 035 110	4 620 968	22 414 142	20 336 829

Bilan passif au 31/12/2019

	MONTANTS N	MONTANTS N-1
Capital social	4 705 085	4 705 085
Primes d'émission	1 596 806	1 596 806
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	470 508	470 508
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	8 583 327	8 401 800
CAPITAL ET RESERVES	15 355 726	15 174 199
RESULTAT DE L'EXERCICE	209 033	530 052
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15 564 759	15 704 251
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques		
Provision pour charges		
PROVISIONS	0	0
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès établ. de crédit	3 457 746	2 299 209
Emprunts et dettes financières divers	378 216	93 160
DETTES FINANCIERES	3 835 962	2 392 369
Avances et acomptes reçus / com.		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 023 951	1 330 977
Dettes fiscales et sociales	818 260	864 281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	85	0
Autres dettes	171 125	44 951
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif		
AUTRES DETTES	3 013 421	2 240 209
TOTAL DETTES	6 849 383	4 632 578
TOTAL PASSIF	22 414 142	20 336 829

2 – Compte de Résultat du 01/01 au 31/12/2019

	MONTANTS N	MONTANTS N-1
Ventes de marchandises		
Ventes de services	4 329 807	4 596 322
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 329 807	4 596 322
Production stockée		
Production immobilisée	63 050	44 725
Subventions d'exploitation		
Reprises amort.et prov., transfert de charges	7 943	
Autres produits	503 703	321
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 904 503	4 641 368
Achats de marchandises		
Variation stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approv.		
Variation stocks (matières premières et autres appr.)		
Autres achats et charges externes	3 152 259	2 888 403
Impôts, taxes et versements assimilés	103 419	93 751
Salaires et traitements	695 292	870 856
Charges sociales	290 284	439 342
Dotations aux amortissements sur immo.	195 832	262 363
Dotations aux provisions sur immo.		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	378 988	27 469
CHARGES D'EXPLOITATION	4 816 074	4 582 183
RESULTAT D'EXPLOITATION	88 429	59 185
Produits financiers de participations	1 322 705	2 076 193
Produits des autres valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés	53 310	60 816
Reprises sur prov. et transfert de charges	11 581	11 690
Différences positives de change	75	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	549	189
PRODUITS FINANCIERS	1 388 219	2 148 888
Dotations financières aux prov. & amort.	1 225 725	42 488
Intérêts et charges assimilées	19 864	16 288
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de VMP	10 012	2 759
CHARGES FINANCIERES	1 255 600	61 535
RESULTAT FINANCIER	132 619	2 087 353
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	221 048	2 146 537
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	300 000	200 045
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprise sur provisions et transfert de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	300 000	200 045
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	252 459	2 057 822
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1	17 969
Dotations exceptionnelles aux amt. et prov.		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	252 460	2 075 791
RESULTAT EXCEPTIONNEL	47 540	-1 875 746
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	59 555	-259 261
BENEFICE OU PERTE	209 033	530 052

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

La société SS2A a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 460.000 euros.

La société UCAR LOCATION a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 133.350 euros.

La société UCAR FLEET a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 80.000 euros.

La société UCAR PARTENAIRES a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 260.000 euros.

La société SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 251.855 euros.

La société DE L'ESTEY RENT SERVICES a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 137.500 euros.

UCAR SA a racheté 415 K€ de ses propres titres en juin 2019, afin de pouvoir les attribuer, à terme à ses salariés sous forme d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

UCAR SA a déprécié les titres de sa filiale UCAR DEVELOPPEMENT SAS à hauteur de 1.200.000 euros afin de tenir compte des cessions et fermetures de succursales effectuées ces dernières années. Cette dépréciation de titres n'a aucun impact dans les comptes consolidés groupe, les titres étant neutralisés dans la consolidation.

UCAR continue d'investir pour favoriser le développement de l'ensemble des activités du Groupe.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 sont établis conformément au PCG. Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Dans le cadre de l'intégration fiscale, active au 1er janvier 2009 et en application des articles 223A et sq du CGI, la société UCAR étant la société mère, intègre le résultat de l'ensemble du groupe.

A la clôture de chaque exercice :

-les filiales déficitaires reçoivent à titre définitif de la société UCAR une subvention égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate ou virtuelle, procurée à cette dernière par la prise en compte de ces déficits. Chacune des « filiales déficitaires » sera titulaire d'une créance sur la société UCAR.

-les filiales bénéficiaires versent à la société UCAR, à titre de contribution ou de paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leurs résultats respectifs en l'absence du groupe.

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement

Les frais d'établissement comprennent notamment des frais engagés pour développer de nouvelles activités.

Les autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des logos et des marques détenues par UCAR SA pour l'ensemble du Groupe UCAR.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logo	Linéaire	10 ans
Frais de prospection	Linéaire	5 ans

Dépréciation des immobilisations incorporelles

A chaque clôture, l'entreprise s'assure qu'il n'existe pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'un actif a perdu de la valeur. Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable constitue le montant de la dépréciation au titre de la période.

Immobilisations corporelles

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

-Agencement et aménagement des constructions	3, 5 ou 10 ans
-Mobilier	10 ans
-Matériel informatique	1, 3, 4 ou 5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à la valeur d'usage, déterminée en fonction de la quote-part détenue dans les capitaux propres de chaque société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'usage des titres de participations a été justifiée sur la base de prévisions d'activités et de résultats établies selon l'appréciation actuelle des dirigeants sociaux et du fait du contexte particulier de l'activité du Groupe.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Consolidation

La société UCAR en sa qualité d'holding établit de façon obligatoire des comptes consolidés. Toutes ses filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

ETAT DES IMMOBILISATIONS :

IMMOBILISATIONS	31/12/2018	Augm.	Dim.	Autres var.	31/12/2019
Valeurs brutes					
Frais d'établissement (1)	1 388 266				1 388 266
Fonds de commerce	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	409 687	84 728			494 415
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Inst. techniques et outillage ind.	0				0
Inst. générales, agenc. et divers	298 994	8 608			307 602
Matériel de transport	0				0
Autres immobilisations corp.	91 153	1 115			92 268
Immobilisations incorp. en cours	652		652		0
Avances et acomptes versés	0				0
Immobilisations financières (2)	7 219 938		1 961		7 217 977
TOTAL GENERAL	9 408 690	94 451	2 613	0	9 500 528
Amortissements					
Frais d'établissement (1)	1 244 381	132 275			1 376 656
Fonds de commerce	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	74 036	35 102			109 138
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Inst. techniques et outillage ind.	0				0
Inst. générales, agenc. et divers	156 203	24 406			180 609
Matériel de transport	0				0
Autres immobilisations corp.	81 123	4 049			85 172
Immobilisations incorp. en cours	0				0
Avances et acomptes versés	0				0
Immobilisations financières (2)	1 607 930	1 200 000			2 807 930
TOTAL AMORTISSEMENTS	3 163 673	1 395 832	0	0	4 559 505
Valeurs nettes					
Frais d'établissement (1)	143 885	-132 275	0		11 610
Fonds de commerce	0	0	0		0
Concessions, brevets et droits similaires	335 651	49 626	0		385 277
Terrains	0	0	0		0
Constructions	0	0	0		0
Inst. techniques et outillage ind.	0	0	0		0
Inst. générales, agenc. et divers	142 791	-15 798	0		126 993
Matériel de transport	0	0	0		0
Autres immobilisations corp.	10 030	-2 934	0		7 096
Immobilisations incorp. en cours	652	0	652		0
Avances et acomptes versés	0	0	0		0
Immobilisations financières (2)	5 612 008	-1 200 000	1 961		4 410 047
TOTAL VALEURS NETTES	6 245 017	-1 301 381	2 613	0	4 941 023

(1) Les frais d'établissement comprennent notamment les frais engagés pour développer de nouvelles activités.

(2) Les immobilisations financières contiennent les titres des filiales et des participations d'UCAR SA et comprennent une dépréciation de 2808 K€ des titres UCAR DEVELOPPEMENT détenus par UCAR SA pour tenir compte des différentes cessions et fermetures de succursales effectuées depuis 2014. Cette dépréciation de titres n'a aucun impact dans les comptes consolidés groupe, les titres étant neutralisés dans la consolidation.

ETAT DES PROVISIONS

	31/12/2018	Augm.	Dim.	Autres var.	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Amortissements dérogatoires	0				0
Autres provision réglementées	0				0
TOTAL I	0	0	0	0	0
PROVISIONS RISQUE ET CHARGES					
Indemnités de fin de carrière	0				0
Litiges	0				0
Autres provisions	0				0
Ecart d'acquisition négatifs	0				0
TOTAL II	0	0	0	0	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations	1 607 930	1 200 000			2 807 930
Sur stocks et en cours	0				0
Sur comptes clients	0				0
Autres provisions pour dépréciation	47 320	32 836	18 692		61 464
TOTAL III	1 655 251	1 232 836	18 692	0	2 869 394
TOTAL GENERAL	1 655 251	1 232 836	18 692	0	2 869 394

Les provisions sur immobilisations comprennent une dépréciation de 2 808 K€ des titres UCAR DEVELOPPEMENT détenus par UCAR SA pour tenir compte des différentes cessions et fermetures de succursales effectuées depuis 2014. Cette dépréciation de titres n'a aucun impact dans les comptes consolidés groupe, les titres étant neutralisés dans la consolidation.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2019

Informations financières	Capital (6)	Capital souscrit non appelé	Capitaux propres autres que le capital	Q.P du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis, pas encore remboursés	Montant cautions et avals données	Chiffres d'affaires ht du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
Filiales et participations											
A.RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS											
1.Filiales (+50% du capital détenu)											
	266										
UCAR LOCATION - -	700		429 459	100,00	360 350	360 350			2 243 128	28 951	133 350
SS2A COURTAGE- -	40 000		625 274	100,00	106 267	106 267			2 492 591	434 464	460 000
	3 200		-1 924						10 896		
UCAR DEVELOPPEMENT - -	000		871	100,00	5 007 930	2 200 000			815	-288 623	
	100										
UCAR FLEET - -	000		12 033	100,00	100 000	100 000			6 805 219	-268 139	80 000
	200										
UCAR ACADEMY - -	000		-67 371	100,00	200 000	200 000			218 767	16 621	
	200										
UCAR PARTENAIRES - -	000		284 770	100,00	200 000	200 000			1 825 689	157 548	260 000
	503								14 127		
SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY --	710		183 685	100,00	919 846	919 846			281	-62 736	251 855
	100										
DE L'ESTEY RENT SERVICES --	000		5 785	100,00	100 000	100 000			215 073	-6 643	137 500
	000										
2.Participations (10% à 50% du capital détenu)											
	420										
AUTO MARCHE DE L'EST	000		183 779	10,00	78 000	78 000			623 307	15 324	0
LIBRE VOITURE SARL	10 000		-4 229	25,00	2 500	2 500			64 329	-4 229	0
B.RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
1.Filiales non reprises au §A:											
a.Filiales françaises											
b.Filiales étrangères											
2.Participations non reprises au §A :											
	198										
a.Dans des sociétés françaises	184		165 571	7,14	15 245	15 245			1 732 169	24 887	0
b.Dans des sociétés étrangères											

ETAT DES CREANCES

	A Moins de 1 an	A Plus de 1 an	Valeurs brutes 31/12/2019	Valeurs brutes 31/12/2018
Avances et acomptes versés				
Clients et comptes rattachés	4 577 717		4 577 717	3 592 723
Créances sociales			0	3 770
Créances fiscales	719 914		719 914	548 127
Groupe et associés	5 908 892		5 908 892	5 264 267
Débiteurs divers	6 827		6 827	216 796
TOTAL CREANCES	11 213 350	0	11 213 350	9 820 970

ETAT DES DETTES

	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Valeurs au 31/12/2019	Valeurs au 31/12/2018
Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes vs établ. crédit	830 880	2 626 866		3 457 746	2 299 209
Emprunts et dettes financ. divers		63 025		63 025	63 025
Fournisseurs et comptes rattachés	2 023 951			2 023 951	1 330 977
Dettes sociales	157 709			157 709	214 740
Dettes fiscales	660 551			660 551	649 541
Fournisseurs d'immobilisations	85			85	0
Groupe et associés	315 191			315 191	30 135
Dettes diverses	171 125			171 125	44 951
Produits constatés d'avance				0	0
TOTAL AUTRES PASSIFS	4 159 492	2 689 891	0	6 849 383	4 632 578

* Les emprunts et dettes vs établissements crédit comprennent un emprunt auprès d'HSBC et de La Palatine pour accompagner le développement du Groupe.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	136 275	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	136 275	0

CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	31/12/2019
Dettes financières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Autres dettes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 673 579
Dettes fiscales et sociales	120 436
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	171 125
TOTAL	1 965 140

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	31/12/2019
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 061 452
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Autres créances	
Intérêts courus à recevoir	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 061 452

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Charges	Produits
Pénalités/Amendes		
Exercices antérieurs		
VNC immobilisations corporelles		
Autres exceptionnels de gestion	252 459	300 000
Exceptionnels divers	1	
TOTAL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	252 460	300 000

Les autres charges et produits exceptionnels de gestion sont liés à des charges et gains non récurrents issus de la fin d'un partenariat client

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	31/12/2019
Accroissements	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	0
Allègements	
O.R.G.A.N.I.C	
TOTAL DES ALLEGEMENTS	0
Déficits reportables	21 432

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale en Euros
Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 742 624	2.70
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 742 624	2.70

TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT

TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	31/12/2019	31/12/2018
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	8 401 800	8 106 930
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	530 052	643 395
Prélèvement sur la prime d'émission		
TOTAL I = Total Distribuable	8 931 852	8 750 325
Affectation aux réserves		
Réserve légale		
Réserve spéciale des plus-values à long terme		
Autres réserves		
Réserve spéciale avant incorporation du capital		
Dividendes	- 348 525	- 348 525
Autres répartitions		
TOTAL II = Report à Nouvelle année en cours	8 583 327	8 401 800

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Solde Initial	Affectation	Opération en Capital	Amts Dérogatoires	Dividendes versés	Solde final	Variation	Variation en %
Capital social	4 705 085					4 705 085	0	0%
Primes liées au capital social	1 596 806					1 596 806	0	0%
Ecart de réévaluation	0					0	0	
Réserves	0					0	0	
Réserve légale	470 508					470 508	0	0%
Réserves indisponibles	0					0	0	
Réserves statutaires ou contr.	0					0	0	
Réserves réglementées	0					0	0	
Autres réserves	0					0	0	
Écarts d'équivalence	0					0	0	
Report à nouveau	8 401 800	530 052			-348 525	8 583 327	181 527	2%
Résultat de l'exercice	530 052	-530 052				209 033	-321 019	-61%
Total	15 704 251	0	0	0	-348 525	15 564 759	-139 492	-1%

ENGAGEMENTS

INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

La société UCAR SA est soumise à la convention collective de l'automobile et verse depuis le 1^{er} janvier 2014, auprès de l'IRP AUTO, une cotisation obligatoire d'indemnité de fin de carrière, qui couvre les versements incombant à la société en cas de mise à la retraite, de départ à la retraite, et de licenciement.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution au profit des organismes financeurs du parc de véhicules

En garantie des engagements de la société UCAR DEVELOPPEMENT au titre du financement de véhicules dans la limite de 13,5 millions d'euros pour une durée pouvant aller jusqu'à 48 mois à compter de la mise en place de chaque tranche de financement.

Au 31 Décembre 2019 le montant des engagements en cours s'élève à 9,4 M€.

Caution solidaire au profit de BMW France

En garantie de tous les engagements de la société DE L'ESTEY RENT SERVICES, au titre du contrat en marque blanche signé le 18 décembre 2019 avec BMW France.

ENGAGEMENTS RECUS

UCAR SA a consenti en 2009 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 1.000.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

UCAR SA a consenti en 2010 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 570.000 euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

En 2012, UCAR SA a reçu un montant de 68.348 euros de sa filiale UCAR Développement, en conséquence de la clause de retour à meilleure fortune sur l'abandon de créance consenti en 2009.

UCAR SA a consenti en 2013 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 1.000.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

UCAR SA a consenti en 2015 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 1.400.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

UCAR SA a consenti en 2018 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 2.000.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

HONORAIRES CAC

Le montant des honoraires comptabilisés dans les comptes sociaux pour la société UCAR SA au 31 décembre 2019 s'élève à 68 K€ pour les honoraires des cabinets KPMG et Poulin Retout & Associés.

EFFECTIF MOYEN

	31/12/2019	31/12/2018
Ingénieurs et cadres	6	11
Agents de maîtrise	4	3
Employés et techniciens	3	3
Ouvriers et apprentis	1	2
TOTAL	14	19

EVENEMENTS POST CLOTURE

La crise sanitaire liée au COVID 19 débutée en mars 2020 n'est pas considérée comme ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture.

Elle n'a donc eu aucun impact dans les comptes au 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du 16 mars 2020 portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, paru au Journal Officiel du 17 mars 2020, le Groupe maintiendra, autant que possible, les agences de location de voitures du réseau UCAR ouvertes sur le deuxième trimestre 2020, dans le respect des mesures « barrières » préconisées, et sauf dispositions ultérieures contraires.

Dans ce cadre, et face à l'incertitude quant à la durée de cette crise et des mesures associées, il est très difficile pour le Groupe de mesurer avec précision l'impact de cette crise sanitaire sans précédent. Néanmoins il est indéniable que celle-ci impactera négativement les activités du Groupe en 2020 et ainsi ses principaux agrégats financiers 2020.

Dans ce contexte et dans l'intérêt de tous, le Groupe a trois priorités absolues, à savoir :

1. Préserver la santé et la sécurité de chacun de ses salariés, de ses franchisés et de ses clients.
2. Se mettre au service de l'utilité publique tel que prévu par le Gouvernement.
3. Préserver l'équilibre économique et financier de l'entreprise.

REMUNERATION ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 juin 2015, M. Puerto-Salavert bénéficie d'une rémunération de 48 000 € par an.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 20 juin 2019 a décidé d'allouer une somme globale de 30 000 euros aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à titre de rémunérations pour l'exercice 2019 à raison de leurs fonctions. Ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie.

La Société de l'Estey, dont M. Puerto-Salavert est le président, a signé avec UCAR une convention d'animation en date du 18 juin 2015 et modifiée par avenants en date du 11 octobre 2016 et 15 juin 2017. Le montant annuel des prestations est fixé à 300 K€.

Rapport des Commissaires aux comptes / sociaux

POULIN RETOUT & ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes
160, Rue Montmartre
75002 PARIS

KPMG S.A.

Société de Commissariat aux Comptes
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 MERIGNAC CEDEX

UCAR S.A.

Société anonyme au capital de 4 705 084,80 €

Siège social : 10 Rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne-
Billancourt

R.C.S : 432 028 173 Nanterre

Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UCAR S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration du 28 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac et à Paris, le 28 avril 2020

Les commissaires aux Comptes

Poulin Retout & Associés



Hubert Poulin
Associé

.....

¶
¶
¶
¶



KPMG SA




Aurélie Lalanne
Associée

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées



KPMG S.A. 
Bordeaux-Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33682 Mérignac cedex
France 

Poulin Retout et Associés

160 rue Montmartre
75002 Paris
France 

UCAR S.A.

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées*

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2019

UCAR S.A.

10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne Billancourt

Ce rapport contient 4 pages



KPMG S.A.¶
Bordeaux-Aquitaine-
11 rue Archimède-
Domaine de Pelus-
33602-Mérignac-cedex
France¶

Poulin ~~Retout~~ et Associés

160 rue Montmartre/
75002 Paris/
France¶

UCAR S.A.

Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne Billancourt
Capital social : € 4.705.085

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société UCAR S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article R.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'animation entre la SOCIETE DE L'ESTEY S.A.S. et UCAR S.A.

Administrateur commun : Monsieur Jean-Claude Puerto-Salavert

Nature et objet : La SOCIETE DE L'ESTEY S.A.S. effectue au profit de la société UCAR S.A. des prestations d'animation et de services pour un montant de 300 K€ hors taxes par an autorisé par avenant lors du Conseil d'administration du 27 avril 2017.

Modalités : Le montant hors taxes facturé sur l'exercice 2019 s'élève à 300 K€.

Intérêt pour la société : Après avoir examiné les termes et conditions, notamment financières, le Conseil d'administration du 11 octobre 2016 a estimé que « les prestations de services et l'animation fournies par la SOCIETE DE L'ESTEY S.A.S. à UCAR S.A. sont nécessaires à cette dernière ».

Bail de location entre UCAR S.A. et S.C.I. JCP Pasteur

Administrateur commun : Monsieur Jean-Claude Puerto-Salavert

Nature et objet : Bail de location à usage commercial d'une surface d'environ 138m² faisant partie d'un immeuble érigé 10 rue Louis Pasteur à Boulogne-Billancourt, signé le 26 mars 2013 avec effet au 26 mars 2013 et approuvé par le Conseil d'administration d'UCAR S.A. en date du 5 février 2013. Ce bail a été transféré en date du 11 juillet 2017 par la S.C.I. JCP au profit de la SOCIETE DE L'ESTEY S.A.S.

Modalités : Le montant hors taxes facturé en 2019 s'élève à 457 K€.

Bail de location entre UCAR S.A. et S.C.I. JCP Pasteur

Administrateur commun : Monsieur Jean-Claude Puerto-Salavert

Nature et objet : Bail de location portant sur les parkings situés au 10 rue Louis Pasteur à Boulogne-Billancourt, conclu en date du 2 novembre 2018 et autorisé a posteriori par le Conseil d'administration d'UCAR S.A. en date du 16 avril 2019.

Modalités : Le montant hors taxes facturé en 2019 s'élève à 57 K€

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 28 avril 2020

Paris, le 28 avril 2020

KPGM S.A.

Poulin ~~Retout~~ et Associés



Aurélie Lalanne
Associée

Hubert Poulin
Associé